



Office Burundais des Recettes

“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi “



BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES DE L'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES

3^{ème} trimestre 2021

DECEMBRE 2021

B.P 3465 BUJUMBURA II Tél : (+257)22 28 21 32 Webmail : obr.direction@obr.gov.bi - Web site : www.obr.bi





TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	4
SIGLES ET ABBREVIATIONS	5
AVANT PROPOS	6
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE	7
I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi	7
I.2. Système d'enregistrement	7
I.3. Evaluation et mesure des quantités	8
I.4. Classification des produits	8
I.5. Traitement des données et production des tableaux	8
I.6. Limites	8
CHAPITRE II : ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE	9
II.1. Indicateurs du commerce extérieur	9
II.2. Statistiques des exportations	10
II.3. Statistiques des importations	12
II.4. Marché extérieur d'écoulement	15
II.5. Marché d'approvisionnement du pays	16
CHAPITRE III : INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE	19
III.1. Les échanges par zone d'intégration économique	19
III.2. Politique de facilitation du commerce	25
CHAPITRE IV : AUTRES STATISTIQUES DE L'OBR	28
IV.1. Immatriculations des contribuables	28
IV.2. Immatriculations des véhicules	28
IV.3. Collecte des recettes	29
ANNEXES	30
Annexe 1 : Principaux produits importés au troisième trimestre 2021(En millions de BIF)	30
Annexe 2 : Evolution de la valeur des importations et exportations pour la période 2018-2021(En millions de BIF)	31
Annexe 3 : Importations et exportations par produit CTCI 4 à 3 positions	31



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

1. Liste des tableaux

Tableau 1 : Exportations du pays au 3 ^{ème} trimestre (millions de BIF)	11
Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au 3 ^{ème} trimestre 2021 vs 2020 (en millions BIF)	11
Tableau 3 : Valeurs des importations au 3 ^{ème} trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)	12
Tableau 4 : Importations des produits sensibles au 3 ^{ème} trimestre 2021(en millions BIF)	13
Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique au 3 ^{ème} trimestre 2021 (en millions de BIF)	15
Tableau 6 : Exportation du Burundi vers la CAE au 3 ^{ème} trimestre 2021(en millions de BIF)	19
Tableau 7 : Importations en provenance des pays de la CAE au 3 ^{ème} trimestre 2021 (million de BIF)	20
Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au 3 ^{ème} trimestre 2021 et 2020 (millions de BIF)	20
Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA au 3 ^{ème} trimestre 2021(millions de BIF)	21
Tableau 10 : Exportations vers les pays de la CEPGL au 3 ^{ème} trimestre 2021 (million de BIF)	22
Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL au 3 ^{ème} trimestre 2021 (en millions de BIF)	22
Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC au 3 ^{ème} trimestre 2021(en millions de BIF)	22
Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC au 3 ^{ème} trimestre en 2021(en millions de BIF)	23
Tableau 14 : Exportations vers les pays de l'UE au 3 ^{ème} trimestre 2021 (en millions de BIF).....	23
Tableau 15 : Importations originaires des pays membres de l'UE au 3 ^{ème} trimestre 2021 (en millions de BIF)	24
Tableau 16 : Valeur des biens exonérées au profit des investisseurs au 3 ^{ème} trimestre 2021 (en millions BIF)	25
Tableau 17 : Valeur des importations du Burundi dans le cadre du TDU au 3 ^{ème} trimestre 2021 (en millions BIF)	26
Tableau 18 : Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au 3 ^{ème} trimestre 2021.....	27
Tableau 19 : Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au 3 ^{ème} trimestre 2021	28
Tableau 20 : Nouveaux contribuables assujettis aux impôts et taxes au 3 ^{ème} trimestre 2021	28
Tableau 21 : Effectif des véhicules immatriculés au 3 ^{ème} trimestre 2021	28
Tableau 22 : Performance de la collecte des recettes au 3 ^{ème} trimestre 2021 (En Millions BIF)	29
Tableau 23 : Croissance de la Collecte des recettes au 3 ^{ème} trimestre 2021 (en milliards BIF)	29

2. Liste des graphiques

Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au 3 ^{ème} trimestre 2021 versus 2020	10
Graphique 2 : Exportations par continent au 3 ^{ème} trimestre 2021 et 2020 (en %)	15
Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le 3 ^{ème} trimestre 2021 et 2020 (en %)	16
Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays au 3 ^{ème} trimestre 2021 vs 2020 (en %)	17
Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au 3 ^{ème} trimestre 2021vs 2020(en %)	18



SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADB	: Agence de Développement du Burundi
BIF	: Francs Burundais
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'Est
CAF	: Coût, Assurance et Fret
CDA	: Commissariat des Douanes et Accises
CEEAC	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEPGL	: Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs
CITI	: Classification Intérrationale Types des Industries
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CTI&RNF	: Commissariat des Taxes Internes et Recettes Non Fiscales
CTCI rév4	: Classification Type du Commerce International, révision 4
EAC	: East African Community
EX1	: Exportation définitive
EX2	: Exportation temporaire
EX3	: Réexportation
FOB	: Free on Bord
n.d.a	: non dénommé ailleurs
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
OBR	: Office Burundais des Recettes
OMD	: Organisation Mondiale des Douanes
OTB	: Office du Thé du Burundi
ONU	: Organisation des Nations Unies
RDC	: République Démocratique du Congo
SAFE	: Standart for Securing and Facilitating Global Trade
SH	: Système Harmonisé
TDU	: Territoire Douanier Unique
TEC	: Tarrif Extérieur Commun
T3_ 2020	: Second trimestre 2020
T3_ 2021	: Second trimestre 2021
UE	: Union Européenne
VRMS	: Vehicle Registration Management System



AVANT PROPOS



LE COMMISSAIRE GENERAL
Jean Claude MANIRAKIZA

Depuis l'année 2016 jusqu'à fin juin 2020, l'Office Burundais des Recettes publiait périodiquement dans un document, la synthèse et l'analyse des opérations relatives aux échanges commerciaux des biens avec le reste du monde. Soucieux de continuer à informer ses partenaires et les utilisateurs des données statistiques, l'OBR a jugé bon d'élargir le champ d'action de ce document en y intégrant, à partir du troisième trimestre 2020, d'autres données qui pourraient servir de référence ou d'information. Ce document est appelé « Bulletin trimestriel des Statistiques de l'Office Burundais des Recettes ».

Ce bulletin traduit la volonté de l'OBR de mettre à la disposition du public (Opérateurs Economiques, Etudiants, Chercheurs, Administration, Universités ...), les données sur le commerce extérieur du Burundi, le degré d'intégration du pays dans diverses organisations, le niveau d'exécution de certaines clauses réglementaires de la loi budgétaire, l'immatriculation des contribuables et des véhicules ainsi que la performance et la croissance de la collecte des recettes.

Le document ci présent présente les données du troisième trimestre 2021. Les données présentées dans ce bulletin montrent que la valeur des importations au cours du troisième trimestre 2021 s'élève à 595 204,2 millions de BIF, tandis que celle des exportations s'élève à 50 987,1 millions de BIF. Ainsi, la balance commerciale dégage un déficit de 493 230,1 millions de BIF tandis que le taux de couverture des importations par les exportations est de 9,4%. Par ailleurs, 5 609 nouveaux contribuables ont été immatriculés, dont 2695 assujettis aux différents impôts et taxes. De plus, pour la même période, 4817 engins ont été immatriculés et les données révèlent que les motos et les voitures ont été les plus immatriculées aux taux de 48,259% et 26,45% respectivement. Signalons également que la collecte des recettes au cours de la période sous analyse a été performante à 111,8%: tandis que la croissance par rapport à la même période de 2020 est de 16,7%.

INTRODUCTION

Le présent bulletin commente les statistiques sur le commerce extérieur des marchandises du Burundi et sur les autres statistiques de l'OBR pour une période couvrant le troisième trimestre 2021. Ce bulletin est élaboré à partir de la base de données du Système d'Information Douanier (ASYCUDA World), d'une source complémentaire qui retrace les flux des marchandises passant par les postes douaniers non encore informatisés, des données collectées par la BRB sur ses ventes de l'or non monétaire, des réexportations du kérosène et des données complémentaires fournies par l'OTB sur les exportations du thé. Il prend également source dans les rapports consolidés des recettes, des extractions à partir de l'application VRMS et des données sur l'immatriculation des contribuables. Le contenu de ce document fait ressortir des informations relatives aux échanges commerciaux entre le Burundi et le reste du monde, les informations sur la politique de facilitation du commerce, sur l'immatriculation des contribuables et des véhicules et sur les recettes collectées par l'OBR pour la période concernée.

Ce bulletin comprend quatre chapitres, à savoir :

- ✓ Le cadre conceptuel et note méthodologique ;
- ✓ Les échanges commerciaux avec le reste du monde ;
- ✓ L'intégration régionale et la politique de facilitation du commerce ;
- ✓ Les autres statistiques de l'OBR.



CHAPITRE I

CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE

La production du Bulletin Trimestriel des Statistiques de l'OBR est régie par la Loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté Est Africaine, édition 2004 ; la Loi n° 1/22 du 5 novembre 2021, portant révision de la loi N°1/11 du 14 juillet 2009 création, organisation, fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes et la Loi no 1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du Système Statistique National et ses textes d'application.

La méthodologie suivie dans l'élaboration de ce bulletin prend source principale dans le document «Statistique du Commerce International

des Marchandises : concepts et définitions, 2010» développé par le Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de Statistique à l'ONU ainsi que dans d'autres textes et lois régissant le système statistique burundais.

D'autres ouvrages et documents aussi importants ont été utilisés pour confectionner ce document. Il y a entre autres, la Convention de Kyoto révisée, la Classification Type pour le Commerce International, le Tarif Extérieur Commun de l'EAC, version 2017, la Loi Budgétaire, certaines ordonnances ministérielles et les notes de service.

I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi

Selon les normes internationales de l'ONU, sont inclus dans les statistiques du commerce international des marchandises, tous les biens dont l'entrée « importation » ou la sortie « exportation » augmente ou diminue le stock des ressources ma-

térielles du pays. Ainsi, les données utilisées pour l'accomplissement de ce travail sont principalement issues des déclarations en douane à la suite des flux des biens sur le territoire statistique national.

I.2. Système d'enregistrement

Pour l'enregistrement des opérations du commerce, le manuel des Nations Unies préconise d'adopter le système du commerce général ou spécial selon le cas. Pour des raisons pratiques liées à la compilation des statistiques sur le commerce international, le manuel des Nations Unies recommande l'utilisation du système de commerce général. Ten-

ant compte de cette recommandation et selon les procédures douanières en vigueur, sont inclus dans les statistiques sur le commerce international des marchandises, les biens franchissant les frontières du Burundi en vertu des régimes douaniers suivants :

► A l'exportation :

- ✓ Exportation à titre définitif : exportation sans retour des produits d'origine burundaise (EX1 : régime 1000 ; EX9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- ✓ Exportation temporaire : exportation des produits qui feront objet de retour sans changement de nature (EX2 : régimes 2000 et 2100) ;
- ✓ Réexportation des marchandises en suite d'admission temporaire, d'entrée en zone franche ou en suite d'entrepôt public, privé, ou spécial (EX3 : régimes 3053, 3070, 3071, 3073, 3078) et EX1 : régime 1100 qui concerne l'exportation des produits nationalisés.



► A l'importation :

- ✓ Dédouanement pour une mise en consommation définitive (IM4 : régimes 4000 et 4100, 4200 et 4300 ; IM9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- ✓ Entrepôt sous douane : entrepôt privé, entrepôt public, Duty Free et spécial et l'entrepôt dans le cadre du Territoire Douanier Unique (IM7 : régimes 7000, 7100, 7200, 7300 et SW7 : régime 7800) ;
- ✓ Les admissions temporaires ou en zones franchises (IM5 : régimes 5000 et 5300) ;
- ✓ Les réimportations des marchandises (régimes 6020 et 6030).

I.3. Evaluation et mesure des quantités

La valeur des importations est établie en termes CAF alors que celle des exportations l'est sur base

FOB. Les valeurs sont exprimées en millions de Francs Burundais.

I.4. Classification des produits

Plusieurs classifications des produits ont été proposées selon les besoins des uns et des autres. Ici, il faut citer notamment le SH qui désigne et codifie les marchandises et qui ventile les marchandises selon le critère tarifaire, la CTCI rev.4, la CITI, etc....

Pour répondre aux multiples besoins de nos différents lecteurs, ce bulletin présente les statistiques

sur le commerce extérieur selon la Nomenclature SH (version 2017) et la Nomenclature CTCI (rev.4).

Alors que la CTCI tient compte de l'utilisation économique des produits, le SH se base sur le critère tarifaire. Comme la Douane utilise la Nomenclature SH, pour passer à la nomenclature CTCI, un tableau de passage du SH à la CTCI rev4 se trouve dans le document.

I.5. Traitement des données et production des tableaux

Le traitement des données se fait avec le logiciel Excel. Les exportations du thé captées par les services de la Douane sont remplacées par les données fournies par l'Office du Thé du Burundi car le transfert de propriété se constate une fois le thé vendu au Kenya. Des clés de répartition entre les pays consommateurs du thé sont fournies

à l'ISTEEBU et à la BRB par l'OTB. Les autres données proviennent du logiciel VRMS utilisé dans l'immatriculation des véhicules, de la compilation des données sur l'immatriculation des contribuables ainsi que des recettes collectées sur les différents centres de collecte.

I.6. Limites

Les données présentées ici ne comprennent pas les données des transactions commerciales transfron-

talières informelles et les données sur les importations et exportations de l'énergie électrique.



CHAPITRE II

ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE

Le développement de ce chapitre sur les échanges commerciaux avec le reste du monde concerne les indicateurs du commerce extérieur, les statistiques sur les exporta-

tions, les principaux produits d'importation et d'exportation, les marchés d'écoulement des produits locaux, et enfin des marchés d'approvisionnement pour le Burundi.

II.1. Indicateurs du commerce extérieur

Le commerce extérieur au Burundi est composé des flux sur les importations et sur les exportations. Ces flux permettent de mettre en place la balance

commerciale et le taux de couverture des importations par les exportations.

II.1.1. Les flux des marchandises

- Les exportations du Burundi ont diminué de 48,6% au troisième trimestre 2021 base 2020.

Au troisième trimestre 2021, les exportations ont diminué de 48,6% par rapport à la même période de 2020, passant de 99 180,2 millions BIF à 50 987,1 millions BIF en 2021.

- Les importations ont augmenté de 24,6% au troisième trimestre 2021 base 2020.

Les importations du pays ont augmenté de 24,6% au cours de la période sous analyse passant de 436 619,0 millions BIF en 2020 à 544 217,2 millions BIF en 2021.

II.1.2. La Balance Commerciale et le taux de couverture

Le solde de la Balance Commerciale est la différence entre la valeur des exportations et la valeur des importations des marchandises. Une balance commerciale positive signifie que le pays exporte plus de biens (en termes de valeur) qu'il n'en importe ; on parle alors d'excédent commercial ou de balance commerciale excédentaire. Dans le cas contraire, on parle de déficit commercial ou de balance commerciale déficitaire.

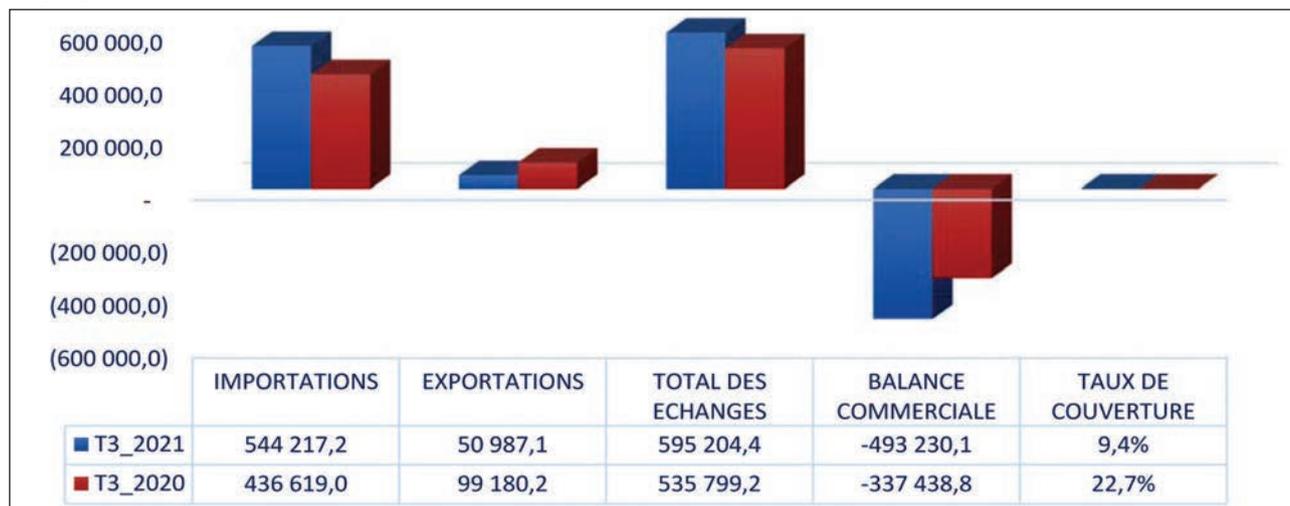
- les exportations ayant diminué, les termes de la balance commerciale se sont détériorés

de 46,2%. En effet, la balance commerciale au troisième trimestre passe de -337 438,8 millions BIF en 2020 à -493 230,1 millions BIF en 2021;

- Les échanges commerciaux ont augmenté de 11,1% par rapport à la même période de 2020 ;
- Le taux de couverture des importations par les exportations s'est détérioré de 13,3 points au troisième trimestre 2021, passant de 22,7% en 2020 à 9,4% en 2021.



Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au troisième trimestre 2021 versus 2020



Source : Base des données du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.2. Statistiques des exportations

Ce paragraphe fournit l'information sur les exportations tout en distinguant les exportations définitives des produits locaux, les exportations temporaires et les réexportations. En plus de cette présentation générale, il est mis en exergue les

principaux produits d'exportation en se basant sur la nomenclature SH à 4 positions. Ici le critère retenu est un minimum de 1% de la valeur totale des exportations.

II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations

Les exportations totales se composent :

- ✓ Des exportations définitives des produits locaux , c'est-à-dire les exportation sans retour des biens produits ou fabriqués sur le territoire économique du pays ;
- ✓ Des exportations temporaires des produits pour le perfectionnement passif ou en retour en l'état ;
- ✓ Des réexportations qui sont des exportations des biens d'origine étrangère ayant été auparavant enregistrés comme des importations (mise en consommation ou sous régimes suspensifs).

Le montant global des exportations au troisième

trimestre 2021 se répartit en exportations définitives des produits domestiques pour une valeur de 42 639,0 millions de BIF, des exportations temporaires pour une valeur de 5 095,0 millions de BIF et 3 253,1 millions de BIF pour les réexportations, selon les procédures douanières.

Comparativement à la même période de 2020, les exportations définitives des produits locaux ont diminué de 69,6% tandis que les exportations temporaires ont augmenté de 89,1%. Quant aux réexportations, elles ont connu une diminution de 14,9%. Globalement, les exportations totales ont diminué de 65,2% en passant de 146 557,9 millions de BIF au troisième trimestre 2020 à 50 987,1 millions de BIF en 2021 comme le montre le tableau 1.



Tableau 1 : Exportations du pays au troisième trimestre (millions de BIF)

Type flux		Re-gime	Nom flux	T3_2021	T3_2020	Variation en %
Exportations définitives des produits locaux	EX1	1000	Exportations définitives de produit national	39 202,5	136 269,4	-71,2
	EX9	9000	Exportations définitives de produit national ne dépassant pas 2000 USD	3 436,5	3 770,8	-8,9
TOTAL DES EXPORTATIONS DEFINITIVES DES PRODUITS LOCAUX				42 639,0	140 040,2	-69,6
Exportations temporaires	EX2	2000	Exportation temporaire de produit national	5 095,0	2 689,8	89,4
		2100	Exportation temporaire de produit nationalisé	-	4,9	-100,0
TOTAL DES EXPORTATIONS TEMPORAIRES				5 095,0	2 694,7	89,1
Réexportation	EX3	3050	Réexportation en suite d'admission temporaire	721,7	228,4	216,0
		3053	Réexportation en suite d'entrée en zone franche	49,3	23,0	114,0
		3071	Réexportation en suite d'entrepôt public	-	146,8	-100,0
		3078	Réexportation en suite de mise en entrepôt dans le cadre du TDU	1 034,8	1 873,6	-44,8
	EX1	1100	Exportations des produits nationalisés	1 447,2	1 551,1	-6,7
TOTAL DES REEXPORTATIONS				3 253,1	3 823,0	-14,9
TOTAL DES EXPORTATIONS ET REEXPORTATIONS				50 987,1	146 557,9	-65,2

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.2.2. Principaux produits locaux exportés.

Ce paragraphe traite des principaux produits locaux que le pays a exportés au cours du troisième trimestre 2021.

- ✓ **Plus de 61% de la valeur des exportations sont dominés par 4 produits.**

Les exportations du Burundi au troisième trimestre 2021 sont essentiellement dominées par le thé, le café, les bières et les produits laminés plats qui totalisent à eux seuls 61,3% de la valeur totale des exportations des produits locaux. Leurs proportions sont : le thé (28,3%),

le café (13,2%), les bières et les produits laminés plats (9,9%) respectivement.

- ✓ **Diminution de la valeur des produits locaux exportés entre les 2 périodes**

Comparativement à la même période de 2020, la valeur des exportations des produits locaux a diminué de 69,6%. Cela est principalement expliqué par la diminution de la vente du café, de la farine de blé et des cigarettes respectivement de 58,3%, 24,2% et 38,6% au cours de la période sous analyse.

Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au troisième trimestre 2021 vs 2020 (en millions BIF)

SH4	Nom du produit	T3_2021		T3_2020		Variation en %
		Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
0902	Thé	12 064,2	28,3	9 846,7	7,0	22,5
0901	Café	5 632,1	13,2	13 497,0	9,6	(58,3)
2203	Bières de malt.	4 241,2	9,9	2 210,9	1,6	91,8
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.	4 209,3	9,9	3 559,6	2,5	18,3
2615	Minerais de niobium, de tantale, de vanadium ou de zirconium et leurs concentrés.	3 443,4	8,1	3 102,6	2,2	11,0
1101	Farines de froment (blé) ou de méteil	3 159,2	7,4	4 165,9	3,0	(24,2)
2402	Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.	3 145,6	7,4	5 121,4	3,7	(38,6)
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage.	1 508,3	3,5	1 969,4	1,4	(23,4)



2611	Minerais de tungstène et leurs concentrés	1 402,8	3,3			
0804	Dattes, figes, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs.	1 236,3	2,9	563,8	0,4	119,3
Total des principaux produits locaux exportés		40 042,3	93,9	44 037,2	31,4	(9,1)
Autres exportations des produits locaux		2 596,7	6,1	96 003,0	68,6	(97,3)
Total des exportations des produits locaux		42 639,0	100,0	140 040,2	100,0	(69,6)

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.3. Statistiques des importations

II.3.1. Importations par régimes douaniers

Les importations du troisième trimestre 2021 s'élevèrent à 544 217,2 millions de BIF. Selon les régimes douaniers en vigueur aujourd'hui au Bu-

rundi, ce montant est réparti comme décrit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Valeurs des importations au troisième trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)

Type de flux	Regme	Nom du regime	T3_2021	T3_2020	Variation	
Valeur des importations sous le regime commun	4000	Mise en consommation directe	262 186,3	240 494,9	9,0	
	4100		8 727,9	19 754,6	-55,8	
	4200		10,0	0,0	84900,0	
	4300		0	1,988975	-100	
	IM9: Mise en consommation directe des biens d'une valeur inférieure à 2000USD	9000	Mise en consommation en régime simplifié	12 609,0	8 747,2	44,1
Valeur des importations sous le regime commun			283 533,2	268 998,6	5,4	
Regimes économiques	IM5: Régime des admissions temporaires	5000	Admission temporaire	1,1	2 650,9	-100,0
		5300	Entrée en zone franche	51,4	105,2	-51,1
	IM6: Réimportation	6020	Réimportation en suite d'une exportation temporaire	4 288,6	1 515,7	182,9
		IM7: Régime de mise en entrepôt	7000	Entrée en entrepôt privé		0,1
	7100		Entrée en entrepôt public	738,5	199,2	270,7
	SW7: Mise en entrepôt dans le cadre du TDU	7800	Entrée en entrepôt dans le cadre du TDU	255 604,4	198 187,7	29,0
IMPORTATIONS SOUS LES REGIMES ECONOMIQUES			260 684,0	202 658,9	28,6	
TOTAL DES IMPORTATIONS			544 217,2	471 657,5	15,4	

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.3.2. Principaux produits d'importation

II.3.2.1 Les importations en général

Dans ce paragraphe, sont considérés comme principaux produits d'importation, les produits qui, selon le TEC de la CAE à 4 positions, représentent au moins 1% de la valeur globale des importations. Les lignes qui suivent décrivent le comportement des principaux produits importés au cours de la

période sous analyse en comparaison avec la même période de l'année 2020. Le tableau y relatif se trouve en annexe 1.

- ✓ **Les produits pétroliers sont à la tête des importations du Burundi**

Selon le principe énoncé ci-haut, seuls 17 produits



ont rempli le critère d'avoir au moins 1% de la valeur globale des importations au troisième trimestre 2021, donc classés comme principaux produits importés et représentent 52,4% de la valeur globale des importations de la période concernée.

Les produits pétroliers dominent les importations à hauteur de 19,1%, suivi du ciment (3,8%) ; des voitures de tourisme (3,6%) et des médicaments (3,3%) .

Comparativement à la même période de 2020, il ressort que :

La valeur des produits importés au cours de ce trimestre a connu une augmentation de 25%, passant de 471 657,5 millions de BIF en 2020 à 544 217,2 millions de BIF en 2021.

- Les produits pétroliers gardent la première place pour les deux périodes en comparaison avec une variation positive de 56% ;
- Le ciment passe de la 5^{ème} à la 2^{ème} place avec une variation positive de 61,8% ;
- Les voitures de tourisme ont gardé la même place (3^{ème}) entre les deux périodes en comparaison mais avec une augmentation de la valeur de leurs importations de 0,09% ;
- La valeur des importations du blé a passé de la 51^{ème} place en 2020 à la 5^{ème} place en 2021 avec une variation de 501,4%.

Pour plus de détail, référence au tableau n°1 en annexe.

II.3.2.2. Les importations des produits sensibles

Parmi les importations enregistrées figurent celles des produits sensibles . Ce sont des produits soumis à une tarification spéciale telle que définie dans la deuxième partie du Tarrif Extérieur Commun de

la Communauté d'Afrique de l'Est. Le tableau ci-dessous montre la valeur des produits sensibles importés au troisième trimestre 2021 en comparaison avec celle de la même période de l'année 2020.

Tableau 4 : Importations des produits sensibles au troisième trimestre 2021(en millions BIF)

HS4	Nom du Produit	T3_2021		T3_2020		Variation en %
		Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
1701	Sucres	11 990,8	30,5	10 163,6	27,8	18,0
6309	Articles de friperie	7 692,1	19,6	5 799,3	15,9	32,6
1006	Riz.	5 369,5	13,7	6 453,3	17,6	(16,8)
1101	Farine de blé	715,4	1,8	2,7	0,0	26 044,9
1005	Maïs.	5 137,8	13,1	3 608,2	9,9	42,4
1102	Farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil.	9,7	0,0	533,8	1,5	(98,2)
5212	Autres tissus de coton.	1 928,5	4,9	1 310,7	3,6	47,1
8506	Piles et batteries de piles électriques.	400,7	1,0	1 342,6	3,7	(70,2)
0402	Lait et crème de lait	63,9	0,2	209,0	0,6	(69,4)
0406	Fromages et caillebotte.	66,0	0,2	45,3	0,1	45,5
2402	Cigares et cigarettes	50,2	0,1	15,2	0,0	230,3
5208	Tissus de coton	2 427,4	6,2	2 366,0	6,5	2,6
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine.	183,9	0,5	121,9	0,3	50,9
0403	Babeurre, lait et crème caillés,	5,0	0,0	0,8	0,0	516,2
5211	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton,	8,4	0,0	13,4	0,0	(37,3)
0401	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.	9,6	0,0	10,6	0,0	(9,3)



HS4	Nom du Produit	T3_2021		T3_2020		Variation en %
		Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
5514	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m ² .	123,3	0,3	8,5	0,0	1 347,4
5513	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m ² .	448,3	1,1	295,6	0,8	51,6
5210	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² .	39,9	0,1	18,3	0,1	117,9
5209	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m ² .	9,9	0,0	24,8	0,1	(59,9)
2403	Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs	2 593,9	6,6	4 149,0	11,3	(37,5)
6211	Survêtements de sport (trainings),	28,4	0,1	81,4	0,2	(65,1)
TOTAL PRODUITS SENSIBLES		39 302,7	7,2	36 574,2	7,8	7,5
AUTRES PRODUITS		504 914,6	92,8	435 083,3	92,2	16,1
TOTAL IMPORTATIONS		544 217,2	100,0	471 657,5	100,0	15,4

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

Globalement, la valeur des importations des produits sensibles a augmenté de 7,5% entre les deux périodes en comparaison, passant de 36 574,2 millions BIF en 2020 à 39 302,7 millions BIF en 2021. Le riz, le sucre, les articles de friperies ainsi que le maïs sont les 4 premiers produits sensibles qui ont été plus importés pendant la période concernée. Ils totalisent à eux seuls 76,8% de la valeur de ces pro-

duits. Leurs proportions respectives dans la valeur des importations des produits sensibles sont 30,5% ; 19,6% ; 13,7% et 13,1%.

Bien que le riz figure sur la liste des 4 produits sensibles les plus importés au cours de la période concernée, la valeur de ses importations a connu une diminution de 16,8% par rapport à la même période de 2020.

II.3.2.3. Les importations des produits soumis à une taxation spécifique

La Loi des finances 2020-2021 prévoit, en ses articles 50; 51 ; 54 ; 59 ; 84 ; 88 et 89, un système de taxation spécifique pour certains produits comme la taxe ad valorem sur les vins et les spiritueux, le sucre, la bière, les eaux minérales et les eaux gazeifiées même aromatisées, les limonades, les sodas et les boissons non alcoolisées, les jus de fruits, les véhicules usagés ou neufs, l'abonnement et l'achat

des cartes de recharge audiovisuelle, les tissus en coton, les cigarettes, les tôles et les clous qui ne remplissent pas les critères de transformation définis par les règles d'origine de la Communauté ainsi que d'autres. Il est important de ressortir les importations qui ont été effectuées pour certains de ces produits, afin de pouvoir montrer leur variation entre les deux périodes en comparaison.



Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique au troisième trimestre 2021 (en millions de BIF)

Nom du produit	T3_2021		T3_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Produits pétroliers	98 306	68,36	63 282,7	74%	55,3
Véhicules agés de 10 ans et plus	14 959	10,40	4 799,4	5,6%	211,7
Sucre	11 991	8,34	10 161,3	11,9%	18,0
Tissus en coton	6 637	4,61	4 342,2	5,1%	52,8
Alcool et liqueurs	4 164	2,90	162,2	0,2%	2 467,6
Bières	3 423	2,38	1 115,2	1,3%	207,0
Tabacs	2 644	1,84	14,7	0,0%	17 880,5
Vins et Spiritueux	810	0,56	788,0	0,9%	2,8
Boissons non alcoolisées	678	0,47	305,0	0,4%	122,3
Jus de fruits	148	0,10	128,7	0,2%	14,8
Lait liquide importé	35,9	0,02	74,3	0,1%	- 51,7
Eaux minérales	19	0,01	36,7	0,0%	- 49,5
Total produits	143 815,7	100,0	85 210,5	100,0	68,8

Source : Base de données du système Asycuda World et bases complémentaires

La valeur globale des importations des produits soumis à une taxation spécifique a connu une augmentation de 68,8% au troisième trimestre 2021 par rapport à 2020. Cette variation diffère d'un produit à l'autre. En effet, la valeur des importations de certains produits soumis à une taxation spécifique a augmenté sensiblement entre les deux

périodes. Il s'agit en général du tabac, des alcools et liqueurs et des véhicules agés de 10 ans et plus. D'autre part, les valeurs des importations du lait liquide importé et de l'eau minérale ont connu une diminution respective de 51,7% et 49,5% entre les deux périodes en comparaison

II.4. Marché extérieur d'écoulement

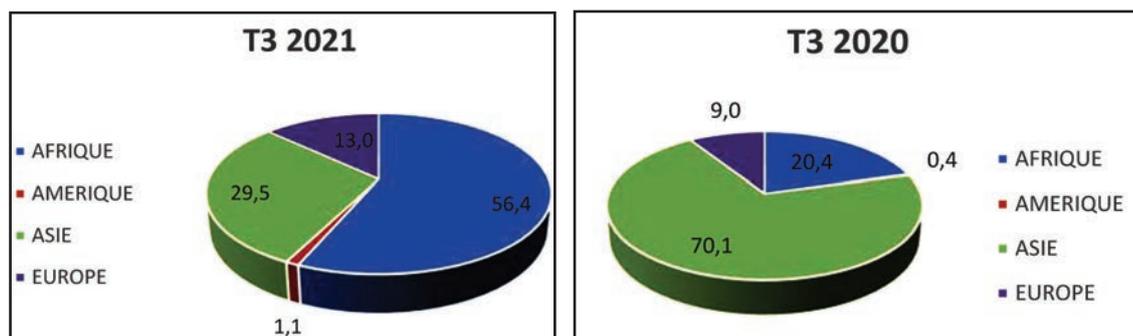
II.4.1 Part des exportations du Burundi par continent

Les statistiques présentées dans cette partie concernent les exportations des produits locaux vers les différents continents.

- ✓ **Plus de 56% des produits domestiques sont vendus en Afrique**

Au cours du trimestre sous analyse, les produits domestiques sont principalement écoulés sur le marché africain, asiatique et européen qui consomment respectivement 56,4% ; 29,5% et 13,0% comme la montre le graphique suivant.

Graphique 2 : Exportations par continent au troisième trimestre 2021 et 2020 (en %)



Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



Au cours des deux périodes en comparaison, la valeur des exportations des produits locaux a

globalement diminué de 69,6%. Les exportations vers tous les continents ont diminué.

II.4.2. Les principaux pays d'exportation

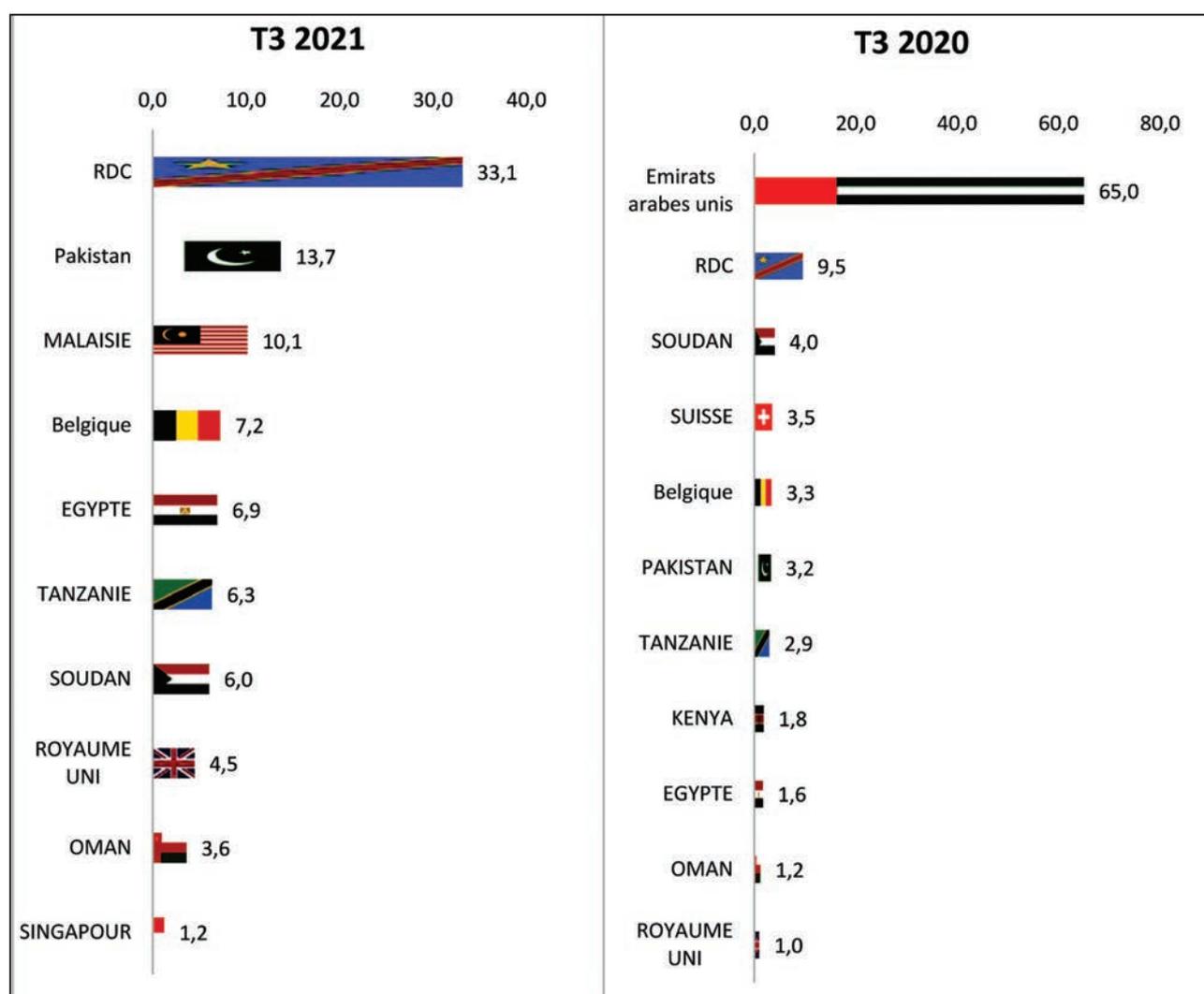
Au cours du troisième trimestre 2021, trente trois pays constituent le marché d'écoulement des produits domestiques burundais dont 10 sont classés comme principaux selon le critère fixé à un minimum de 1% de la valeur globale des exportations.

à 33,1% constitué des ventes vers la RDC, suivi du Pakistan(13,7%), de la Malaisie(10,1%) et de la Belgique (7,2%). Sur le continent africain, c'est la RDC qui a acheté beaucoup au Burundi avec un taux de 33,1%, suivi de l'Égypte, de la Tanzanie et du Soudan avec respectivement 6,9 % ; 6,3 % et 6,0 de la valeur totale des exportations des produits domestiques comme le montre le graphique 3.

✓ **Plus de 33% de la valeur des exportations du Burundi sont acheminées vers la RDC.**

Le marché d'écoulement des produits burundais est

Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le troisième trimestre 2021 et 2020 (en %)



Source :Base de données Asycuda World et bases complémentaires



Les exportations vers le Pakistan, l’Egypte, le Royaume Uni et la RDC ont augmenté respectivement de 28,4% ; 27,9% et 39,5% et 6,6% tandis que celles à destination de la Suisse ; Soudan, la

Belgique, le Kenya et la Tanzanie ont connu diminution respective de 94,2% ; 53,9% ; 34,3% ; 84,9% et 34,1% au cours du trimestre sous analyse par rapport à la même période de 2020.

II.5. Marché d’approvisionnement du Burundi

Dans cette partie, il est mis en évidence la part de chacun des 5 Continents dans le total des importa-

tions du Burundi ainsi que ses relations commerciales avec les différents pays du monde.

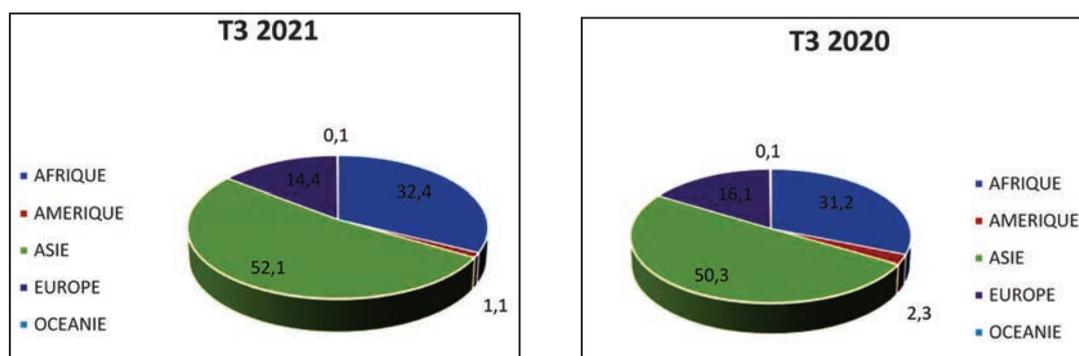
II.5.1 Part des importations du Burundi par continent

✓ **Plus de la moitié des importations du pays viennent de l’Asie**

Burundi avec 52% de la valeur totale des biens importés, suivi de l’Afrique, de l’Europe, de l’Amérique et enfin de l’Océanie dans les proportions décrites dans le graphique 4 en bas.

L’Asie est le principal marché d’approvisionnement du

Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays au troisième trimestre 2021 vs 2020 (en %)



Source : base de données Asycuda World et bases complémentaires

✓ **La structure du marché d’approvisionnement n’a pas changé**

Comparativement à la même période de 2020, c’est toujours les importations des produits originaires de l’Asie (52%) qui viennent en première position. Elle est suivie par l’Afrique et l’Europe avec des taux respectifs de 32% et 14%.

La part des importations du Burundi par continent, au troisième trimestre 2021, suit la même séquence que celle de la même période de 2020.

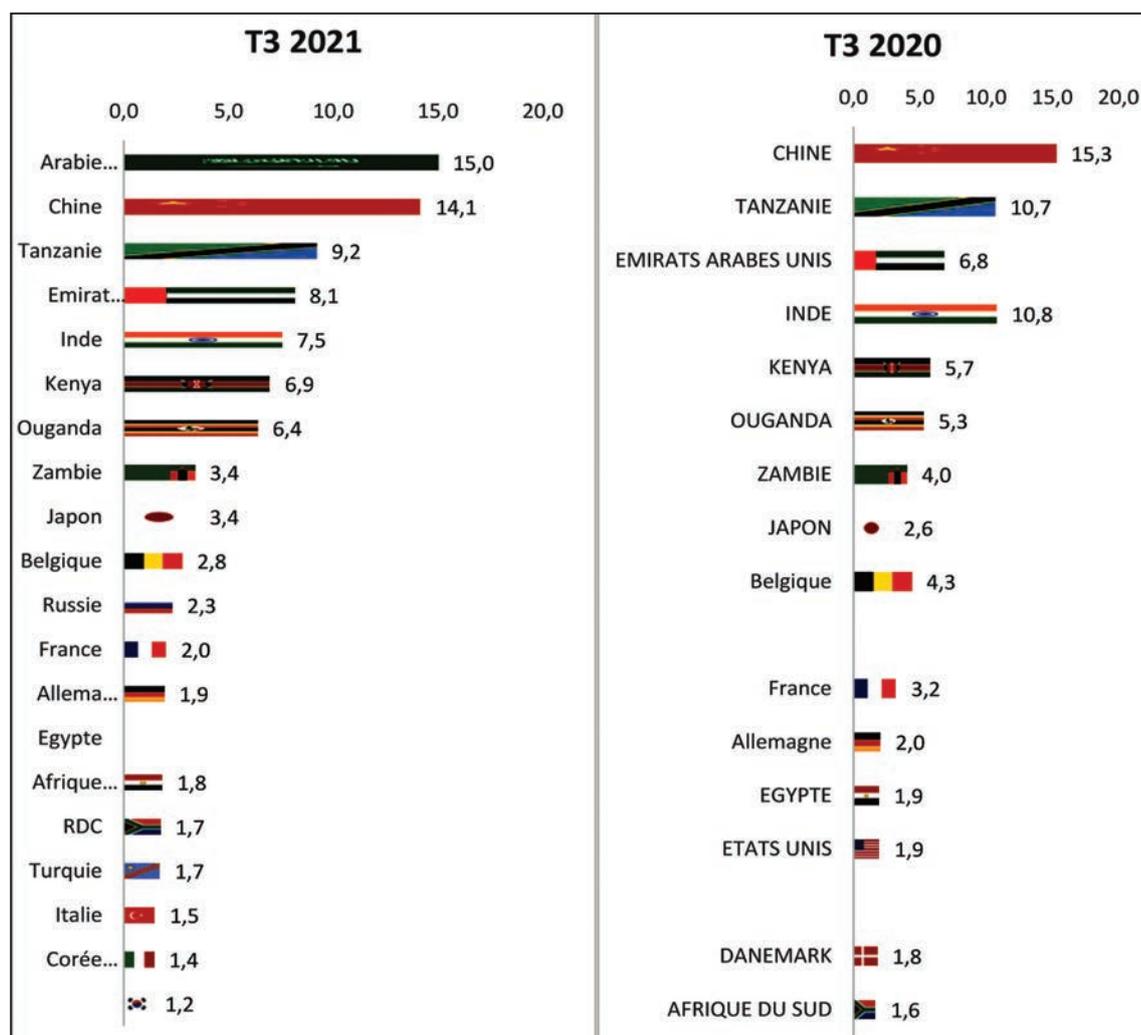
II.5.2. Principaux pays fournisseurs du Burundi

Au niveau bilatéral, sur un nombre de 108 pays ayant vendu leurs produits au Burundi au cours du troisième trimestre 2021, 19 pays seulement ont rempli le critère retenu pour être qualifié de principal pays fournisseur (avoir 1% de la valeur globale des importations) et ont contribué à eux seuls à 92,1% de la valeur totale des importations pendant la période sous analyse. Au cours du trimestre concerné, parmi les 5 premiers fournisseurs

du Burundi, 4 sont de l’Asie, à savoir l’Arabie Saoudite ,Chine, les Emirats Arabes Unis et l’Inde, avec 44,7% de la valeur totale des importations. Sur le continent africain, la Tanzanie qui est le troisième pays fournisseur de la période a fourni au Burundi 9,2% de la valeur totale des importations. Elle est suivie du Kenya ,de l’Ouganda et de la Zambie avec les taux respectifs de 6,9% ; 6,4% et 3,4%. Le graphique 5 donne plus de détails.



Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au troisième trimestre 2021 vs 2020 (en %)



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaires

✓ **Les principaux pays fournisseurs sont restés presque inchangés.**

Par rapport à 2020, il est important de dégager les faits suivants :

- La structure des principaux pays fournisseurs est restée presque inchangée.
- Les importations des produits originaires d'Arabie Saoudite, Emirats Arabes unis, Ouganda et le Japon ont connu une augmentation

respectivement de 33,8% ; 19,41% ; 20,9% et 28,16 tandis que celles originaires de la Belgique, de l'Inde et de la Zambie ont diminué respectivement de 36,6% ; 30,2% et 15,9%

- Sur 92,1% des importations fournies par les principaux pays fournisseurs au troisième trimestre 2021, les pays africains ont contribué à 27,5% seulement dont 22,5% originaire des pays de la CAE.



CHAPITRE III INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE

L'intégration économique est un processus d'unification des politiques économiques entre différents Etats qui passe par l'abolition partielle ou totale des restrictions tarifaires (droits de douane ou autres taxes de portes) et non tarifaires sur le commerce. Ces politiques économiques sont sous plusieurs formes : zone de libre-échange, union douanière, marché com-

mun, union économique et monétaire. Le Burundi est membre de certaines organisations économiques de la région et de la sous-région. On citera entre autres la CAE, le COMESA, la CEPGL et la CEEAC. Dans les paragraphes suivants, une analyse des échanges intra-communautaires et bilatéraux est faite.

III.1. Les échanges par zone d'intégration économique

III.1.1 Echanges avec la Communauté d'Afrique de l'Est

La CAE est une organisation économique des pays d'Afrique de l'Est et regroupe actuellement six

pays à savoir : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Tanzanie.

III.1.1.1. Les exportations vers la CAE

✓ **8,1% des produits locaux sont vendus dans la CAE**

Les exportations du Burundi vers la CAE au troisième trimestre 2021 s'élèvent à 3 468,6 millions BIF représentant 8,1% de la valeur totale des

exportations des produits locaux. C'est la Tanzanie qui vient en tête avec 77,9%, suivi de l'Ouganda et du Kenya respectivement avec 11,2% et 10,9% des ventes du Burundi dans cette Communauté.

Tableau 6 : Exportation du Burundi vers la CAE au troisième trimestre 2021(en millions de BIF)

Pays	T3_2021		T3_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
KENYA	378,5	10,9	2 509,8	35,2	-84,9
OUGANDA	389,3	11,2	471,8	6,6	-17,5
RWANDA	-	-	57,4	0,8	-100,0
TANZANIE	2 700,8	77,9	4 101,3	57,4	-34,1
TOTAL CAE	3 468,6	8,1	7 140,2	5,1	-51,4
RESTE DU MONDE	39 170,5	91,9	132 900,0	94,9	-70,5
TOTAL GENERAL	42 639,0	100,0	140 040,2	100,0	-69,6

Source : Base de données extraites d'Asycuda World et bases complémentaires.

✓ **Les exportations du pays vers la CAE ont diminué de 51,4%.**

Comparativement à la même période de 2020, les exportations vers les pays de la CAE ont diminué

de 51,4% passant de 7 140,2 millions BIF en 2020 à 3 468,6 millions de BIF en 2021. La valeur des exportations vers tous les pays de la CAE a diminué par rapport à la même période de 2020.

III.1.1.2 Importations des biens provenant de la CAE

✓ **22,8 % des importations du Burundi proviennent de la CAE.**

Les importations des produits originaires de la CAE, au cours du troisième trimestre 2021 s'élèvent

à 124 145,4 millions de BIF contre 102 970,4 millions de BIF pour la même période de 2020, soit une augmentation de 20,6%. C'est la Tanzanie qui vient en tête avec 40,2%, suivi du Kenya et de l'Ouganda



avec des taux respectifs de 30,4% et 27,9% de la valeur des importations en provenance de la Com-

munauté pour la période sous analyse. La dernière position est occupée par le Rwanda avec 1,5%.

Tableau 7 : Importations en provenance des pays de la CAE au troisième trimestre 2021 (million de BIF)

PAYS	T3_2021		T3_2020		Variation en %
	VALEUR	Part en %	VALEUR	Part en %	
KENYA	37 792,8	30,4	27 031,2	26,3	39,8
OUGANDA	34 579,9	27,9	24 787,0	24,1	39,5
RWANDA	1 835,2	1,5	897,9	0,9	104,4
TANZANIE	49 937,4	40,2	50 254,3	48,8	-0,6
TOTAL CAE	124 145,4	22,8	102 970,4	21,8	20,6
RESTE DU MONDE	420 071,8	77,2	368 687,1	78,2	13,9
TOTAL GENERAL	544 217,2	100,0	471 657,5	100,0	15,4

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

La valeur des importations des produits originaires de la CAE représente 22,8% de la valeur totale des

importations du Burundi pendant période sous analyse.

III.1.2. Echanges au sein du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe

Cette Communauté compte pour le moment 19 pays à savoir : Burundi, les Iles Comores, la République Démocratique du Congo (RDC), le Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar,

le Malawi, l'Île Maurice, le Rwanda, les Iles Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

III.1.2.1. Exportations des biens vers le COMESA

✓ **49,5 % des exportations du pays sont consommées par les pays membres du COMESA**

Au cours du troisième trimestre 2021, le marché extérieur d'écoulement de la production burundaise détenu par les pays membres du COMESA s'évalue à 21 098,5 millions

BIF, soit 49,5% du total des exportations des produits locaux. La RDC a acheté 67,0% de la valeur globale des produits locaux exportés vers cette Communauté. Elle est suivie par l'Égypte et le Soudan avec respectivement 13,9% et 12,2% comme le montre le tableau 8 ci-bas.

Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au troisième trimestre 2021 et 2020 (millions de BIF)

PAYS	T3_2021		T1_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Egypte	2 939,8	13,9	2 297,9	9,4	27,9
Île Maurice	163,7	0,8	27,3	0,1	499,1
Kenya	378,5	1,8	509,8	10,3	-84,9
Ouganda	389,3	1,8	471,8	1,9	-17,5
RDC	14 125,7	67,0	13 319,3	54,5	6,1
Seychelles	154,0	0,7	86,8	0,4	77,4
Soudan	2 569,7	12,2	5 574,7	22,8	-53,9
Zambie	377,9	1,8	93,4	0,4	304,3
TOTAL COMESA	21 098,5	49,5	24 381,1	17,4	-13,5
RESTE DU MONDE	21 540,5	50,5	115 659,2	82,6	-81,4
TOTAL GENERAL	42 639,0	100,0	140 040,2	100,0	-69,6

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



✓ **Diminution de 13,5 % des exportations du Burundi vers le COMESA**

Comparativement à la même période de 2020, les

exportations du Burundi vers la Communauté ont diminué de 13,5%, passant de 24 381,1 millions BIF en 2020 à 21 098,5 millions BIF en 2021.

III.1.2.2. Importations des biens du COMESA

✓ **21,2% de la valeur des importations du Burundi sont originaires du COMESA**

Les importations des biens originaires du COMESA représentent 21,2% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du troisième trimestre 2021. Les importations des biens en provenance de cette

Communauté sont dominées par les produits originaires du Kenya (32,8%), de l'Ouganda (30,0%), de la Zambie (15,9%) et de l'Égypte (8,5%). Globalement, la valeur des importations des produits originaires des pays du COMESA a augmenté de 33,3% par rapport à la même période de 2020 comme le montre le tableau suivant.

Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA au troisième trimestre 2021 (millions de BIF)

PAYS	T1_2021		T1_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Egypte	9 818,3	8,5	8 836,2	10,2	11,1
Ethiopie	403,6	0,4	977,0	1,1	-58,7
Île Maurice	92,7	0,1	52,2	0,1	77,7
Kenya	37 792,8	32,8	27 031,2	31,3	39,8
Malawi	3 053,0	2,6		-	
Ouganda	34 579,9	30,0	24 787,0	28,7	39,5
RDC	9 196,5	8,0	4 244,2	4,9	116,7
Rwanda	1 835,2	1,6	897,9	1,0	104,4
Seychelles	-	-		-	
Soudan	-	-		-	
Swaziland	23,4	0,0	784,1	0,9	-97,0
Zambie	18 282,3	15,9	18 845,0	21,8	-3,0
Zimbabwe	150,4	0,1		-	
TOTAL COMESA	115 228,2	21,2	86 454,9	18,3	33,3
RESTE DU MONDE	428 989,0	78,8	385 202,5	81,7	11,4
TOTAL GENERAL	544 217,2	100,0	471 657,5	100,0	15,4

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

III.1.3. Echanges avec les pays membres de la CEPGL

La CEPGL est composée de 3 pays à savoir le Burundi, le Rwanda et la RDC.

III.1.3.1 Exportations des biens dans la zone CEPGL

✓ **Les pays membres de la CEPGL consomment 33,1% des exportations burundaises.**

Au cours du trimestre sous analyse, les exportations vers les pays membres de la CEPGL se chif-

frent à 14 125,7 millions de BIF, soit 33,1% du total des exportations des produits locaux et sont à 100,0% acheminées vers la RDC. Comparativement à la même période de 2020, la valeur des exportations vers la CPGL a augmenté de 6,1%.



Tableau 10 : Exportations vers les pays de la CEPGL au 3^{ème} trimestre 2021 (million de BIF)

PAYS	T3_2021		T3_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	14 125,7	100,0	13 319,3	99,6	6,1
TOTAL CEPGL	14 125,7	33,1	13 319,3	99,6	6,1
RESTE DU MONDE	28 513,3	66,9	126 720,9	0,4	-77,5
TOTAL GENERAL	42 639,0	100,0	140 040,2	100,0	-69,6

Source: Base de données Asycuda World et bases complémentaires

III.1.3.2. Importations en provenance de la CEPGL

✓ Le Burundi importe peu de la CEPGL

Au cours du troisième trimestre 2021, les importations du Burundi en provenance de la CEPGL représentent 2,0% de la valeur totale des importations. Les importations des

biens originaires de la RDC représentent 83,4% tandis que celles en provenance du Rwanda valent 16,6% du total des importations originaires de ce bloc économique.

Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL au troisième trimestre 2021 (en millions de BIF)

PAYS	T3 2021		T3 2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	9 196,5	83,4	4 244,2	82,5	116,7
RWANDA	1 835,2	16,6	897,9	17,5	104,4
TOTAL CEPGL	11 031,7	2,0	5 142,1	1,1	114,5
RESTE DU MONDE	533 185,5	98,0	466 515,4	98,9	14,3
TOTAL GENERAL	544 217,2	100,0	471 657,5	100,0	15,4

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Par rapport à 2020, les importations des produits originaires de la CEPGL ont augmenté de 114,5%. Au niveau bilatéral, la valeur des importations en

provenance des deux autres pays de la Communauté a augmenté de 116,7% pour la RDC et 104% pour le Rwanda.

III.1.4. Echanges avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central

La CEEAC est composée de 11 pays de l'Afrique Centrale à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le

Rwanda, la RDC, la République Centrafricaine, le Sao Tomé et Príncipe et le Tchad.

III.1.4.1. Exportations des biens vers la CEEAC

✓ Le Burundi exporte peu vers la CEEAC

Les produits exportés vers la CEEAC représentent 33,1% de la valeur totale des exportations des pro-

duits locaux au troisième trimestre 2021. Elles ont été acheminées uniquement en RDC (100,0%).

Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC au 3^{ème} trimestre 2021(en millions de BIF)

PAYS	T3_2021		T3_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	14 125,7	100,0	13 319,3	99,6	6,1
TOTAL CEEAC	14 125,7	33,1	13 319,3	99,6	6,1
RESTE DU MONDE	28 513,3	66,9	126 720,9	0,4	-77,5
TOTAL GENERAL	42 639,0	100,0	140 040,2	100,0	-69,6

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

En comparaison avec la même période de 2020, la valeur des exportations des biens burundais vers la CEEAC a augmenté de 6,1%.



III.1.4.2. Importations des biens de la CEEAC

✓ Le Burundi importe peu de la CEEAC

Les biens importés de la CEEAC représentent seulement 2,0% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du troisième trimestre 2021. Parmi ces pays de la CEEAC, le Burundi a

importé essentiellement les produits originaires de la RDC et du Rwanda. La RDC a fourni au Burundi 83,2% de la valeur totale des biens importés de la CEEAC tandis que le Rwanda a fourni 16,6%.

Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC au 3^{ème} trimestre en 2021 (en millions de BIF)

PAYS	T3_2021		T3_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Cameroun	4,6	0,0	-	-	-
Congo	16,1	0,1	-	-	-
Guinée-Equatoriale	2,3	0,0	-	-	-
Gabon	-	-	-	-	-
RDC	9 196,5	83,2	4 244,2	82,5	116,7
Rwanda	1 835,2	16,6	897,9	17,5	104,4
Tchad	2,2	0,0	-	-	-
TOTAL CEEAC	11 057,0	2,0	5 142,1	1,1	115,0
RESTE DU MONDE	533 160,3	98,0	466 515,4	98,9	14,3
TOTAL GENERAL	544 217,2	100,0	471 657,5	100,0	15,4

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Par rapport à la même période de 2020, la valeur des importations en provenance de la CEEAC a augmenté de 115,0%. Les produits originaires de

la RDC ont augmenté de 116,7% tandis que ceux originaires du Rwanda ont augmenté de 104,0%.

III.1.5. Echanges avec l'Union Européenne (UE)

L'UE compte vingt-sept États membres qui sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le

Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. Le Burundi effectue des échanges avec les pays membres de cette Organisation.

III.1.5.1. Exportations des biens vers l'UE

✓ 7,9% des exportations du pays sont acheminés vers les pays membres de l'Union Européenne.

Au cours du troisième trimestre 2021, les produits

exportés vers l'UE représentent 7,9% des exportations du pays et sont essentiellement acheminés vers la Belgique qui a acheté 91,8% de la valeur totale des exportations vers cette Communauté.

Tableau 14 : Exportations vers les pays de l'UE au troisième trimestre 2021 (en millions de BIF)

PAYS	T3_2021		T3_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Allemagne	127,6	3,8	781,7	12,3	-83,7
Belgique	3 078,4	91,8	4 689,1	73,7	-34,3
Danemark	0,0	0,0	1,2	0,0	-96,3
France	29,0	0,9	464,0	7,3	-93,8
Italie	119,2	3,6	425,1	6,7	-72,0



Total UE	3 354,2	7,9	6 361,2	4,8	-47,3
RESTE DU MONDE	39 284,8	92,1	133 679,0	95,5	-70,6
TOTAL GENERAL	42 639,0	100,0	140 040,2	100,0	-69,6

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Comparativement à la même période de 2020, les exportations vers l'UE ont diminué de 47,3%. Bien que la Belgique a importé la grande partie des ex-

portations du Burundi vers l'Europe, la valeur des exportations vers ce pays a connu une diminution de 34,3%.

III.1.5.1. Importations des biens en provenance de l'UE

✓ Plus de 10,1% des importations du pays proviennent de l'UE

Les biens importés de l'UE représentent seulement 10,1% de la valeur totale des importations au cours du troisième trimestre 2021. Les importations en provenance de cette Communauté proviennent es-

sentiellement de la Belgique (27,3%), de la France (19,7%), de l'Allemagne (18,9%) et de l'Italie (14,0). Ces quatre pays ont fournis au Burundi 79,9% de la valeur totale des produits originaires de cette Communauté au cours de la période concernée.

Tableau 15 : Importations originaires des pays membres de l'UE au 3ème trimestre 2021 (en millions de BIF)

PAYS	T3_2021		T3_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Allemagne	10 345,4	18,9	9 441,7	14,9	9,6
Autriche	1 130,1	2,1	12,2	0,0	9 200,7
Belgique	14 986,8	27,3	20 479,4	32,4	- 26,8
Bulgarie	160,5	0,3	62,9	0,1	155,1
Chypre	6,7	0,0	54,0	0,1	- 87,6
Croatie	5,1	0,0	8 282,1	13,1	- 99,9
Danemark	4 078,5	7,4	569,0	0,9	616,8
Espagne	947,1	1,7	5,5	0,0	17 176,3
Finlande	92,3	0,2	14 981,2	23,7	- 99,4
France	10 803,3	19,7	426,2	0,7	2 435,0
Hongrie	322,3	0,6	138,9	0,2	132,1
Irlande	114,3	0,2	2 068,4	3,3	- 94,5
Italie	7 685,1	14,0	3,9	0,0	195 447,2
Lituanie	321,2	0,6	-	-	-
Luxembourg	1,9	0,0	18,4	0,0	- 89,8
Pays-Bas	3 227,9	5,9	3 174,0	5,0	1,7
Pologne	166,3	0,3	591,7	0,9	- 71,9
Portugal	35,3	0,1	2 528,3	4,0	- 98,6
République tchèque	3,8	0,0	30,9	0,0	- 87,5
Roumanie	24,2	0,0	4,6	0,0	429,7
Slovaquie	2,3	0,0	-	-	-
Suède	352,8	0,6	301,8	0,5	16,9
Total UE	54 813,2	10,1	63 175,1	13,4	- 13,2
RESTE DU MONDE	489 404,1	89,9	408 482,4	86,6	19,8
TOTAL GENERAL	544 217,2	100,0	471 657,5	100,0	15,4

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



En comparaison avec le troisième trimestre de l'année 2020, la valeur des importations en provenance de l'Union Européenne a diminué de 13,2%.

III.2. Politique de facilitation du commerce

A l'ère actuelle de la mondialisation nécessitant des efforts de facilitation du commerce pour améliorer les échanges commerciaux avec le reste du monde et réduire la fraude douanière et l'évasion fiscale, le Burundi n'est pas resté en arrière. C'est la raison pour laquelle il continue la mise en œuvre des accords régionaux et bilatéraux déjà ratifiés. C'est notamment la mise en œuvre du Territoire

Douanier Unique (TDU) et le Programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA), sans oublier les avantages accordés en termes d'exonérations dans le but d'encourager les investisseurs au Burundi. La présente section expose les avancées, en termes chiffrés, au niveau interne, la valeur des biens exonérés aux investisseurs et, au niveau régional, les programmes de facilitation du commerce.

III.2.1. Exonérations faites aux investisseurs

Dans le but de faciliter le commerce et permettre aux entreprises opérant au Burundi d'être compétitives au niveau national, régional et international, le Gouvernement du Burundi a mis en place le Code des Investissements en 2008 et a créé l'Agence de Promotion des Investissements (API) qui vient de changer d'appellation en Agence de Développement du Burundi (ADB) pour cette fin.

Le Code des Investissements du Burundi accorde certains avantages fiscaux aux investisseurs œuvrant dans les secteurs jugés prioritaires. L'ordonnance ministérielle n°540/878 du 7/6/2010 portant mesure dérogatoire rentrant dans le cadre

de la Loi N°1/23 du 24 septembre 2009 déterminant les avantages fiscaux prévus par la loi N°1/24 du 10 septembre 2008 portant Code des Investissements du Burundi, précise les différents types de droits et taxes qui sont exonérés ou réduits ainsi que les taux applicables. Le tableau suivant montre la valeur des différents produits qui ont bénéficié des exonérations ainsi que la part de chaque bien dans la valeur totale des produits exonérés pour la catégorie des investisseurs au cours de la période sous analyse. Le tableau 16 montre seulement les produits dont le poids de la valeur des biens exonérés aux investisseurs a atteint 1%.

Tableau 16: Valeur des biens exonérés au profit des investisseurs au troisième trimestre 2021 (en millions BIF)

HS 4	NOM DU PRODUIT	Valeur T3 2021	Part en %
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.	8 513,2	17,7
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus.	4 263,5	8,9
2523	Ciment	4 137,1	8,6
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus.	3 747,4	7,8
1001	Froment (blé) et méteil.	2 472,3	5,2
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² .	1 810,5	3,8
8473	Parties et accessoires des machines du n° 84.71	1 769,9	3,7
8517	Appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données et leurs parties	1 448,5	3,0
8462	Machines (y compris les presses) à poinçonner ou à gruger	1 428,2	3,0
3902	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires.	1 347,1	2,8
3904	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires.	1 152,2	2,4
7213	Fil machine en fer ou en aciers non alliés.	1 088,2	2,3



HS 4	NOM DU PRODUIT	Valeur_ T3_2021	Part en %
8474	Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser et leurs parties	876,4	1,8
3901	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires.	840,4	1,8
8466	Parties et accessoires pour machines du n° 84.65	829,1	1,7
3907	Poly (éthylène téréphtalate) d'un indice de viscosité de 78 ml/g ou plus	672,2	1,4
5603	Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés.	665,6	1,4
8704	Véhicules de transport des marchandises	593,6	1,2
2710	Produits pétroliers	544,9	1,1
8716	Autres remorques et semis remorques	513,5	1,1
Principaux produits exonérés		38 713,8	80,7
Autres produits exonérés		9 282,4	19,3
Total des produits exonérés		47 996,2	100

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

La valeur des biens importés exonérés pour la catégorie des investisseurs au troisième trimestre 2021 s'évalue à 47 996, 2 millions BIF. Les principaux produits exonérés pour cette catégorie totalisent 38 713,8 millions BIF, soit 80,7% du total de la

valeur des biens exonérés pour cette dernière catégorie pendant la période ci-haut citée. Les produits laminés ont été les plus exonérés avec 34,4% de la valeur totale des biens exonérés pour la catégorie des investisseurs.

III.2.2. Territoire Douanier Unique

Le système douanier du Burundi compte 6 postes d'entrée dans le cadre du Territoire Douanier Unique à savoir :

1. Pour le commerce international
 - KEMBA : Pour les produits importés qui passent par le Port de Mombassa
 - TZDL : pour les importations qui passent par le port de Dar-es Salaam ;

2. Pour le commerce intra-régional :
 - SCTKE : pour les produits d'origine kenyanne;
 - SCTUG : pour les produits d'origine ougandaise;
 - SCTRW : pour les produits d'origine rwandaise;
 - TZSCT : pour les produits d'origine tanzanienne

Le tableau 17 montre l'évolution des transactions opérées dans le cadre du TDU à travers 6 postes d'entrée au troisième trimestre de 2021 et 2020.

Tableau 17 : Valeur des importations du Burundi dans le cadre du TDU au troisième trimestre 2021 (en millions BIF)

BUREAU	T3_2021		T3_2020		Variation en %
	VALEUR	Part en %	VALEUR	Part en %	
KEMBA	969,5	0,2	-	-	
SCTKE	41 304,3	7,6	29 176,4	6,2	41,6
SCTRW	2 700,1	0,5	978,8	0,2	175,9
TZSCT	44 710,4	8,2	47 161,7	10,0	-5,2
SCTUG	36 233,0	6,7	26 540,1	5,6	36,5
TZDL	326 905,4	60,1	253 141,1	53,7	29,1
TOTAL TDU	452 822,7	83,2	356 998,0	75,7	26,8
AUTRES	91 394,6	16,8	114 659,4	24,3	-20,3
TOTAL IMPORTS	544 217,2	100,0	471 657,5	100,0	15,4

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire



Au cours du troisième trimestre 2021, les importations faites dans le cadre du TDU représentent 83,2% du total des importations de la période sous analyse. Cette valeur a augmenté de 26,8 % par rapport à la même période de 2020.

III.2.3. Opérateurs Economiques Agréés

Le programme d'Opérateurs Economiques Agréés découle du cadre des normes SAFE de l'OMD. Le Cadre de normes SAFE a été adopté par les Directeurs Généraux des Douanes représentant les pays membres de l'OMD en Juin 2005. En juin 2015, le Conseil de l'OMD a adopté la nouvelle édition du cadre de normes SAFE 2015.

Est Opérateur Economique Agréé, toute personne qui intervient dans le mouvement international des marchandises et dont la conformité aux normes de l'OMD en matière de sûreté de la chaîne logistique a été reconnue par l'Administration des Douanes. Les opérateurs Economiques agréés peuvent être des exportateurs, des importateurs, des transitaires, des agences en douane, des propriétaires d'entrepôts sous douane, des fabricants, les transporteurs ou les opérateurs de terminal.

La mise en place d'un programme d'OEA vise à modifier radicalement la nature de la relation

De plus, les importations des produits d'origine tanzanienne effectuées dans le cadre du TDU (8,2%) sont très élevées par rapport à celles originaires des autres pays de la région.

entre les entreprises et les Administrations des Douanes, en instaurant un traitement préférentiel pour les entreprises dont la conformité a pu être établie par une évaluation structurée des risques (processus d'agrément). Les OEA bénéficient des mesures de simplification des procédures ou de facilitation dans le cadre des contrôles douaniers, y compris ceux ayant trait à la sûreté et à la sécurité. Pour plus d'informations sur les avantages accordés à chaque catégorie d'OEA, prière se référer au manuel de procédures OEA de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Au Burundi, jusqu'au cours de la période sous analyse, 19 contribuables ont le statut d'OEA, dont 9 agences en douane et 10 entreprises (importateurs/exportateurs).

Les données contenues dans le tableau 18 renseignent sur les opérations réalisées par les Opérateurs Economiques Agréés au cours de la période sous analyse.

Tableau 18: Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au troisième trimestre 2021

STATUT OEA	Importations		Exportations	
	Nombre de déclarations	Valeur	Nombre de déclarations	Valeur
NON OEA	13 447	441 148,0	1 909	28 544,8
OEA	1 067	103 069,3	543	22 442,3
Total	14 514	544 217,2	2 452	50 987,1
Part OEA	7,4%	18,9%	22,1%	44,0%

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Sur un total de 14 514 déclarations d'importation faites au troisième trimestre 2021, il en ressort que 10 647 sont faites par les OEA, soit 7,4% du total des déclarations effectuées au cours de la période sous analyse pour une valeur de 103 069,3 millions BIF correspondant à 18,9% de la valeur

totale des importations du trimestre concerné. Du côté des exportations, le nombre de ces déclarations s'élèvent à 543 sur un total de 2452 soit 22,1%, correspondant à une valeur de 22 442,3 millions BIF équivalent à 44,0% de la valeur totale des exportations du troisième trimestre 2021.



CHAPITRE IV AUTRES STATISTIQUES DE L'OBR

IV.1. Immatriculations des contribuables

La fiscalisation des Contribuables est l'un des moyens utilisés dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale. La Direction en charge de l'immatriculation des contribuables en collaboration avec la Direction de petits et micro-contribuables de l'OBR organisent quelque fois des campagnes de fiscalisation et d'immatriculation de nouveaux contribuables. A côté de ces campagnes, des contribuables

peuvent prendre connaissance de la nécessité de se faire immatriculer par d'autres canaux et se présenter, de leur propre gré, aux services en charge de l'immatriculation.

Pour le troisième trimestre de l'année 2021, les nouvelles immatriculations des contribuables qui ont été enregistrées sont repris dans le tableau suivant :

Tableau 19 : Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au troisième trimestre 2021

Catégorie	Jul-21	Aug-21	Sep-21	T3_2021
Personnes Physiques	1 336	1357	1311	4 004
Personnes Morales	555	556	494	1 605
Total	1 891	1 913	1 805	5 609

Source : OBR

L'immatriculation concerne les personnes physiques et les personnes morales. Au cours du troisième trimestre 2021, 5 609 contribuables ont été immatriculés. Sur le total des contribuables immatriculés pendant la période

sous analyse, 71% sont des personnes physiques tandis que les personnes morales représentent 29%. Le nombre de contribuables assujettis aux différents types d'impôts représentent seulement 48%

Tableau 20 : Nouveaux contribuables assujettis aux impôts et taxes au troisième trimestre 2021

	Jul-21	Aug-21	Sep-21	T3_2021
Assujettis aux Impôts et taxes	860	878	957	2 695

Source : OBR

IV.2. Immatriculations des véhicules

A côté de l'immatriculation des contribuables, la Direction en charge de l'immatriculation s'occupe également de l'immatriculation des différentes opérations liées aux engins, entre autres les nouvelles immatriculations par l'octroi des

plaques et cartes roses, les transferts, les changements d'usage, mises hors usage. Pour le 3^{ème} trimestre 2021, les nouvelles immatriculations des véhicules par type d'engin sont illustrées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Effectif des véhicules immatriculés au troisième trimestre 2021

Type d'engin	Juillet	Août	Septembre	Total T3_2021	Part
BUS	17	46	17	80	1,7%
CAMION	127	105	84	316	6,6%
CAMIONNETTE	37	18	52	107	2,2%
JEEP	103	121	100	324	6,7%
ENGIN DE CHANTIER	11	2	7	20	0,4%
MACHINE AGRICOLE	-	3	-	3	0,1%
TRACTEUR	3	-	1	4	0,1%
TRAILER	52	25	27	104	2,7%
MINIBUS	14	33	20	67	1,4%
MOTO	864	706	754	2 324	48,3%
MOTO TRICYCLE	63	69	62	194	4,0%
VOITURE	424	438	412	1 274	26,5%
TOTAL	1 715	1 566	1 536	4 817	100,0%

Source : Base de données extraites dans VRMS



Les données contenues dans ce tableau montrent que ce sont les motos qui sont immatriculées en grande partie,

suivi des voitures, des jeeps et des camions dans les proportions respectives de 48,3% ; 26,5% ; 6,7% et 6,6%.

IV.3. Collecte des recettes

L'Office Burundais des Recettes a pour principale mission de faire la collecte et le recouvrement des impôts et autres droits et taxes sur tout le territoire national. Il lui est également assigné la tâche de préparer et publier les rapports et statistiques relatifs au recouvrement des recettes et aux

échanges commerciaux. Dans cette partie, les recettes collectées au cours du troisième trimestre 2021 sont présentées. Celles-ci ont été collectées au niveau des départements opérationnels à savoir le Commissariat des Taxes internes (CTI) et le Commissariat des Douanes et Accises (CDA).

IV.3.1. Performance dans la collecte des recettes

La collecte des recettes pour le troisième trimestre 2021 a été performante. L'indice de performance est de 111,8%. Pour les départements opérationnels, la performance de la collecte est de l'ordre de 106,4% et 118,7% respectivement pour le Com-

missariat des Taxes Internes et le Commissariat des Douanes et Accises. Les recettes qui ont été collectées par l'OBR mensuellement ainsi que leur niveau de performance sont renseignées dans le tableau suivant :

Tableau 22: Performance de la collecte des recettes au 3^{ème} trimestre 2021 (En Millions BIF)

	Départements	Juillet 2021	Aout 2021	Septembre 2021	T3 2021
Réalizations	CTI	47 456	60 880	66 384	174 720
	CDA	50 756	55 824	48 443	155 024
	Total	98 213	116 704	114 827	329 744
Prévisions	CTI	43 196	57 585	63 464	164 245
	CDA	40 337	46 681	43 572	130 590
	Total	83 533	104 266	107 036	294 835
Performance	CTI	109,8%	105,7%	104,6%	106,4%
	CDA	125,8%	119,6%	111,2%	118,7%
	Total	117,6%	111,9%	107,3%	111,8%

Source : OBR

IV.3.2. Croissance de la collecte des recettes

✓ **Une croissance des recettes de plus de 16,7% est observée.**

recettes collectées au troisième trimestre 2021 ont connu une augmentation globale de 16,7% dont 11,6% au CTI et 23,1% au CDA.

Comparativement à la même période de 2020, les

Tableau 23 : Croissance de la Collecte des recettes au troisième trimestre 2021 (en milliards BIF)

	Départements	Juillet 2021	Aout 2021	Septembre 2021	T3-2021
Collecte de 2020	CTI	40 022,2	56 785,6	59 797,7	156 605,5
	CDA	40 433,8	41 926,5	43 580,6	125 940,9
	Total	80 456,1	98 712,1	103 378,3	282 546,4
Collecte de 2021	CTI	47 456,4	60 879,6	66 383,9	174 719,9
	CDA	50 756,5	55 824,3	48 443,1	155 023,9
	Total	98 212,9	116 703,9	114 827,1	329 743,8
Croissance	CTI	18,6%	7,2%	11,0%	11,6%
	CDA	25,5%	33,2%	11,2%	23,1%
	Total	22,1%	18,2%	11,1%	16,7%

Source : OBR



ANNEXES

Annexe 1 : Principaux produits importés au troisième trimestre 2021 (En millions de BIF)

HS4	Nom du produit	T3_2021			T3_2020			Variation en %
		Valeur	Part en %	Rang	Valeur	Part en %	Rang	
2710	Produits pétroliers	103 845,1	19,1	1 ^{er}	66 559,2	14,1	1 ^{er}	56,02
2523	Ciment	20 809,1	3,8	2 ^{ème}	12 862,8	2,7	5 ^{ème}	61,78
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes	19 365,2	3,6	3 ^{ème}	19 348,7	4,1	3 ^{ème}	0,09
3004	Médicaments	17 702,5	3,3	4 ^{ème}	38 320,3	8,1	2 ^{ème}	-53,80
1001	Froment (blé) et méteil.	12 546,5	2,3	5 ^{ème}	2 086,2	0,4	51 ^{ème}	501,42
3103	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés.	12 100,6	2,2	6 ^{ème}	19 166,7	4,1	4 ^{ème}	-36,87
1701	Sucre	11 990,8	2,2	7 ^{ème}	10 163,6	2,2	6 ^{ème}	17,98
8704	véhicules de transport des marchandises	10 796,1	2,0	8 ^{ème}	8 325,1	1,8	8 ^{ème}	29,68
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.	10 786,6	2,0	9 ^{ème}	3 129,8	0,7	31 ^{ème}	244,64
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage.	10 475,2	1,9	10 ^{ème}	6 688,3	1,4	12 ^{ème}	56,62
2106	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs.	9 593,4	1,8	11 ^{ème}	4 780,6	1,0	19 ^{ème}	100,67
1107	Malt, même torréfié.	8 819,7	1,6	12 ^{ème}	5 369,1	1,1	16 ^{ème}	64,27
8517	Postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil	7 998,6	1,5	13 ^{ème}	5 910,1	1,3	14 ^{ème}	35,34
3822	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés	7 770,2	1,4	14 ^{ème}	8 423,9	1,8	7 ^{ème}	-7,76
6309	Articles de friperie	7 692,1	1,4	15 ^{ème}	5 799,3	1,2	15 ^{ème}	32,64
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes,	6 961,2	1,3	16 ^{ème}	7 496,2	1,6	9 ^{ème}	-7,14
3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques	6 137,8	1,1	17 ^{ème}	3 194,8	0,7	30 ^{ème}	92,12
Total des principaux produits		285 390,6	52,4		227 624,5	48,3		25,38
Autres produits		258 826,7	47,6		244 032,9	51,7		6,06
Total des importations		544 217,2	100,0		471 657,5	100,0		15,38

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



Annexe 2 : Evolution de la valeur des importations et exportations pour la période 2018-2021 (En millions de BIF)

Periode	Exportations des produits locaux	Reexportations	Exportations temporaires	Exportations total	Importations	Total des échanges	Balance commerciale	Taux decouverture
T1 2018	124 024,00	3 942,70	146,1	128 112,80	361 445,40	489 558,10	-233 332,60	35,4
T2 2018	54 762,80	5 016,20	167,7	59 946,70	320 499,40	380 446,10	-260 552,70	18,7
T3 2018	56 947,40	11 555,40	239,4	68 742,20	370 630,20	439 372,40	-301 888,10	18,5
T4 2018	58 801,70	5 652,70	26,9	64 481,30	362 111,60	426 592,90	-297 630,40	17,8
TOTAL 2018	294 535,80	26 167,10	580	321 282,90	1 414 686,70	1 735 969,60	-1 093 403,80	22,7
T1 2019	58 626,00	5 064,60	5 801,70	69 492,30	397 130,30	466 622,60	-327 638,00	17,5
T2 2019	90 926,30	8 152,30	35,5	99 114,20	368 495,40	467 609,50	-269 381,20	26,9
T3 2019	94 085,80	4 987,60	106,8	99 180,20	436 619,00	535 799,20	-337 438,80	22,7
T4 2019	63 256,00	3 397,40	46,9	66 700,30	436 205,70	502 906,00	-369 505,40	15,3
TOTAL 2019	306 894,10	21 601,90	5 990,90	334 487,00	1 638 450,30	1 972 937,30	-1 303 963,40	20,4
T1 2020	42 725,30	4 316,90	3 721,90	50 764,10	433 885,80	484 649,90	-383 121,70	11,7
T2 2020	25 810,30	3 077,20	2 058,00	30 945,40	416 251,30	447 196,70	-385 305,90	7,4
T3 2020	140 093,30	3 769,90	2 694,70	146 557,90	471 657,50	618 215,40	-325 099,60	31,1
T4 2020	74 823,10	4 281,10	3 444,40	82 548,60	420 487,10	503 035,70	-337 938,50	19,6
TOTAL 2020	283 451,90	15 445,10	11 919,00	310 816,00	1 742 281,70	2 053 097,70	-1 431 465,70	17,8
T1 2021	58 711,90	4 716,40	2 787,40	66 215,70	461 175,10	527 390,80	-394 959,40	14,4
T2 2021	31 046,57	5 184,29	3 539,55	39 770,42	506 482,13	546 252,55	-466 711,71	7,8

Annexe 3 : Importations et exportations par produit CTCI 4 à 3 positions

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI 4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
42 639,0	100,0		544 217,2	100,0	
3,5	0,0	001	Animaux vivants autres que ceux aquatiques	189,2	0,0
-	-	011	Viande des animaux de l'espèce bovine	0,3	0,0
-	-	012	Autres viandes et abats comestibles	37,4	0,0
-	-	016	Viandes et abats comestibles salés, fumés; farines et poudres	838,3	0,2
-	-	017	Préparations de viandes et d'abats, n.d.a.	6,1	0,0
0,4	0,0	022	Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages)	82,0	0,0
-	-	023	Beurre et autres matières grasses du lait	9,6	0,0
-	-	024	Fromages et caillebotte	66,0	0,0
-	-	025	Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs frais, blanc d'oeuf	243,3	0,0
0,2	0,0	034	Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés	172,6	0,0
3,8	0,0	035	Poissons séchés, salés, fumés	1 215,1	0,2
-	-	036	Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques	0,1	0,0
-	-	037	Préparations ou conserves de poisson, n.d.a.	61,4	0,0
-	-	041	Froment (dont épeautre) et méteil non moulus	12 546,5	2,3
-	-	042	Riz	5 369,5	1,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI 4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
42 639,0	100,0			544 217,2	100,0
-	-	043	Orge non mondée	-	-
-	-	044	Maïs non moulu	5 137,8	0,9
2,0	0,0	045	Céréales non moulues (sauf froment, riz, orge, maïs)	4 022,3	0,7
3 159,2	7,4	046	Semoules	715,4	0,1
2,3	0,0	047	Autres semoules et farines de céréales	9,7	0,0
306,3	0,7	048	Préparations; céréales, féculs de fruit ou légume	11 101,1	2,0
62,5	0,1	054	Légumes, frais, réfrigérés, conservés, séchés	4 357,8	0,8
5,8	0,0	056	Préparations ou conserves de légumes, n.d.a.	1 052,4	0,2
1 362,3	3,2	057	Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs	152,1	0,0
-	-	058	Préparations et conserves de fruits (sauf jus)	13,4	0,0
142,2	0,3	059	Jus de fruits, non fermentés, sans alcool	147,7	0,0
0,4	0,0	061	Sucres, mélasses et miel	12 028,1	2,2
25,2	0,1	062	Sucreries	2 378,1	0,4
5 632,1	13,2	071	Café et succédanés du café	16,6	0,0
-	-	072	Cacao	0,3	0,0
-	-	073	Chocolat et autres préparations du cacao, n.d.a.	70,2	0,0
12 064,2	28,3	074	Thé et maté	15,6	0,0
1,8	0,0	075	Épices	506,0	0,1
330,6	0,8	081	Nourriture pour animaux (sauf céréales non moulues)	608,3	0,1
-	-	091	Margarine et graisses culinaires	263,0	0,0
2,8	0,0	098	Produits et préparations alimentaires	12 873,2	2,4
152,9	0,4	111	Boissons non alcooliques, n.d.a.	696,7	0,1
4 410,6	10,3	112	Boissons alcooliques	4 599,4	0,8
-	-	121	Tabacs non manufactures et déchets de boisson	0,3	0,0
3 145,6	7,4	122	Tabacs manufacturés	2 644,1	0,5
10,5	0,0	211	Cuirs et peaux (sauf pelleteries), bruts	-	-
-	-	212	Pelleteries brutes autres que ceux du groupe 211	-	-
3,9	0,0	222	Graines et fruits oléagineux (sauf farines)	245,8	0,0
-	-	223	Graines et fruits oléagineux (dont farines, n.d.a.)	2,9	0,0
-	-	231	Caoutchouc naturel, balata, guayule, etc., formes primaires.	0,3	0,0
-	-	232	Caoutchouc synthétique	4,1	0,0
-	-	244	Liège naturel brut et déchets (dont blocs, feuilles)	-	-
-	-	245	Bois de chauffage (sauf déchets), charbon de bois	0,1	0,0
-	-	246	Bois en plaquettes, particules, déchets de bois	-	-
-	-	247	Bois bruts ou équarris	-	-
-	-	248	Bois simplement travaillés	1,1	0,0
-	-	251	Pâtes à papier et déchets de papier	0,0	0,0
-	-	261	Soie	-	-
0,0	0,0	263	Coton	6,5	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
42 639,0	100,0			544 217,2	100,0
-	-	264	Jute, fibres textiles libériennes, n.d.a., déchets	-	-
-	-	265	Fibres textiles végétales (sauf coton, jute); déchets	-	-
-	-	266	Fibres synthétiques discontinues, pour filature	12,0	0,0
-	-	267	Autres fibres textiles synthétiques, pour filature; déchets	201,7	0,0
-	-	268	Laines et autres poils (dont rubans de laine)	-	-
54,5	0,1	269	Articles d'Habillement et autres articles textiles usagés, chiffons	7 695,8	1,4
-	-	272	Engrais bruts (sauf ceux de la division 56)	4,5	0,0
-	-	273	Pierres, sables et graviers	1 547,1	0,3
-	-	274	Soufre et pyrite de fer non grillées	0,2	0,0
-	-	277	Abrasifs naturels, n.d.a. (dont diamants industriels)	-	-
1,3	0,0	278	Autre minéraux bruts	3 203,6	0,6
-	-	281	Minerais de fer et leurs concentrés	-	-
-	-	282	Déchets et débris de fer, fonte, acier; lingots	54,5	0,0
-	-	283	Minerais de cuivre et concentrés	-	-
-	-	284	Minerais de nickel et concentrés; mattes, etc.	-	-
-	-	285	Minerais d'aluminium et concentrés (dont alumine)	2,5	0,0
-	-	286	Minerais d'uranium ou de thorium et concentrés	-	-
4 846,2	11,4	287	Minerais de métaux communs et concentrés, n.d.a.	-	-
43,3	0,1	288	Déchets et débris de métaux communs non ferreux, n.d.a.	-	-
-	-	289	Minerais de métaux précieux et concentrés	-	-
-	-	291	Matières brutes d'origine animale, n.d.a.	1,1	0,0
6,0	0,0	292	Matières brutes d'origine végétale, n.d.a.	1 952,2	0,4
-	-	321	Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées	295,1	0,1
-	-	322	Briquettes, lignite et tourbe	-	-
-	-	325	Cokes et semi-cokes de houille, lignite ou tourbe	0,2	0,0
-	-	333	Huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux	-	-
2,7	0,0	334	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux > 70%	103 845,1	19,1
-	-	335	Produits résiduels du pétrole, n.d.a., connexes	1 549,6	0,3
-	-	342	Propane et butane liquéfiés	154,8	0,0
-	-	343	Gaz naturel, même liquéfié	141,2	0,0
-	-	344	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, n.d.a.	0,2	0,0
-	-	345	Gaz de houille, pauvre et similaires (sauf hydrocarbures)	-	-
-	-	351	Énergie électrique	-	-
-	-	411	Huiles et graisses d'origine animale	-	-
-	-	421	Graisses et huiles végétales douces	443,7	0,1
0,3	0,0	422	Graisses et huiles végétales, autres que douces	5 404,9	1,0
0,9	0,0	431	Huiles et graisses animales ou végétales, préparées, n.d.a.	1 659,6	0,3
-	-	511	Hydrocarbures, n.d.a. et dérivés halogènes, nitrosés	4,5	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI 4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
42 639,0	100,0			544 217,2	100,0
-	-	512	Alcools, phénols, dérivés halogénés, sulfonés, nitrosés	4 137,7	0,8
-	-	513	Acides carboxyliques, anhydrides, halogénures, peroxydes; dérivés	84,9	0,0
-	-	514	Composés à fonctions azotées	830,8	0,2
-	-	515	Composés organo-inorganiques, hétérocycliques; sels	865,6	0,2
-	-	516	Autres produits chimiques organiques	180,7	0,0
-	-	522	Produits chimiques inorganiques : éléments, oxydes, sels	828,2	0,2
64,2	0,2	523	Sels et persels métalliques des acides inorganiques	637,4	0,1
-	-	524	Autres produits chimiques inorganiques, composés	45,5	0,0
-	-	525	Matières radioactives et produits associés	0,0	0,0
-	-	531	Matières colorantes organiques synthétiques; préparations, laques	276,6	0,1
-	-	532	Extraits pour teinture et tannage	0,1	0,0
1,0	0,0	533	Pigments, peintures, vernis et produits connexes	2 960,0	0,5
0,3	0,0	541	Produits médicaux et pharmaceutiques (sauf 542)	4 422,3	0,8
-	-	542	Médicaments pour médecine humaine ou vétérinaire	17 733,0	3,3
23,1	0,1	551	Huiles essentielles, produits de parfumerie, confiserie	301,4	0,1
4,3	0,0	553	Produits de parfumerie, toilette; préparations	3 984,4	0,7
209,4	0,5	554	Savons, produits d'entretien et détergers	1 558,3	0,3
-	-	562	Engrais (autres que ceux du groupe 272)	12 387,6	2,3
-	-	571	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	1 005,8	0,2
-	-	572	Polymères du styrène, sous formes primaires	211,3	0,0
-	-	573	Oléfines halogènes, sous forme primaire	1 579,4	0,3
-	-	574	Polyéthers et résines époxydes, polyesters	2 450,3	0,5
-	-	575	Autres matières plastiques, sous formes primaires	1 598,3	0,3
3,4	0,0	579	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	6,3	0,0
8,2	0,0	581	Tubes et tuyaux en matières plastiques	1 330,3	0,2
-	-	582	Plaques, feuilles, rubans en matières plastiques	904,7	0,2
-	-	583	Monofilaments en plastiques (coupe transversale > 1mm)	26,9	0,0
-	-	591	Insecticides et produits similaires, conditionnés pour la vente au détail	6 961,2	1,3
49,3	0,1	592	Amidons et féculés, gluten de froment; albumines	402,2	0,1
-	-	593	Explosifs et articles de pyrotechnie	25,8	0,0
-	-	597	Additifs pour huiles minérales	698,6	0,1
19,8	0,0	598	Produits chimiques divers, n.d.a.	8 766,6	1,6
-	-	599	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes	0,4	0,0
43,6	0,1	611	Cuirs et peaux préparés	59,8	0,0
-	-	612	Ouvrages en cuir, n.d.a.; articles de bourrellerie	16,4	0,0
-	-	613	Pelletteries tannées ou apprêtées (sauf 8483)	-	-



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI 4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
42 639,0	100,0			544 217,2	100,0
-	-	621	Produits en caoutchouc (pâtes, plaques, tubes, etc.)	54,9	0,0
15,9	0,0	625	Pneumatiques en caoutchouc	5 592,1	1,0
-	-	629	Ouvrages en caoutchouc	376,5	0,1
-	-	633	Ouvrages en liège	-	-
-	-	634	Placage, contre-plaqué et autres bois travaillés, n.d.a.	1 755,5	0,3
0,3	0,0	635	Ouvrages en bois, n.d.a.	688,0	0,1
0,8	0,0	641	Papiers et cartons	1 466,4	0,3
1,3	0,0	642	Papiers et cartons découpés	7 624,7	1,4
-	-	651	Fils textiles	209,1	0,0
89,9	0,2	652	Tissus de coton (sauf petites largeurs ou spéciaux)	4 416,0	0,8
0,4	0,0	653	Tissus en matières textiles synthétiques ou artificielles	1 002,1	0,2
-	-	654	Autres tissus	305,3	0,1
-	-	655	Étoffes de bonneterie (dont velours), n.d.a.	0,1	0,0
-	-	656	Tulles, dentelles et autres articles de mercerie	41,0	0,0
-	-	657	Fils spéciaux, tissus spéciaux et produits connexes	962,6	0,2
1,5	0,0	658	Articles en matières textiles, n.d.a.	9 158,6	1,7
-	-	659	Revêtements de sols, etc.	55,4	0,0
-	-	661	Chaux, matériaux de construction fabriqués (sauf argile, verre)	21 163,1	3,9
-	-	662	Matériaux de construction réfractaires, en argile	4 378,0	0,8
11,8	0,0	663	Articles minéraux manufacturés, n.d.a.	378,3	0,1
7,4	0,0	664	Verre	676,8	0,1
-	-	665	Ouvrages en verre	3 130,7	0,6
1,2	0,0	666	Poterie	403,0	0,1
-	-	667	Perles fines ou de culture, pierres gemmes et similaires	-	-
-	-	671	Fonte, fer spongieux, poudres de fer et d'acier	76,6	0,0
1,0	0,0	672	Lingots et autres formes primaires en fer ou acier	1 833,8	0,3
1,5	0,0	673	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés	4 891,6	0,9
4 209,3	9,9	674	Produits laminés plats, fer, aciers non alliés, zingués	4 139,3	0,8
-	-	675	Produits laminés plats, en aciers alliés	10 786,6	2,0
1 511,0	3,5	676	Barres, profilés en fer ou acier (dont palplanches)	15 410,1	2,8
-	-	677	Rails et autres éléments de voies ferrées, fer, acier	-	-
4,0	0,0	678	Fils de fer ou d'acier	447,8	0,1
16,7	0,0	679	Tubes, profilés creux et accessoires, fer ou acier	5 190,4	1,0
-	-	681	Argent, platine et métaux de la mine du platine	-	-
1,0	0,0	682	Cuivre	10,8	0,0
4,0	0,0	683	Nickel	-	-
15,0	0,0	684	Aluminium	829,1	0,2
-	-	685	Plomb	-	-



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
42 639,0	100,0			544 217,2	100,0
-	-	686	Zinc	28,2	0,0
-	-	687	Étain	-	-
-	-	689	Autres métaux communs non ferreux utilisés en métallurgie	-	-
4,3	0,0	691	Constructions et parties, n.d.a., en fonte, fer, acier	1 111,1	0,2
8,5	0,0	692	Récipients métalliques pour stockage ou transport	597,8	0,1
17,6	0,0	693	Ouvrages en fils métalliques (sauf électriques), grillages	629,2	0,1
26,7	0,1	694	Pointes, vis, écrous, boulons, clous et similaires	2 181,9	0,4
0,4	0,0	695	Outils à main et outils pour machines	890,7	0,2
-	-	696	Coutellerie	188,3	0,0
0,2	0,0	697	Articles d'économie domestique en métaux communs, n.d.a.	651,5	0,1
0,6	0,0	699	Articles manufacturés en métaux communs, n.d.a.	3 807,0	0,7
-	-	711	Chaudières à vapeur, auxiliaires, parties et pièces	79,9	0,0
-	-	712	Turbines à vapeur, parties, pièces détachées, n.d.a.	-	-
0,7	0,0	713	Moteurs à explosion ou à combustion interne, n.d.a.	938,4	0,2
-	-	714	Moteurs et machines motrices, non électrique, n.d.a.	-	-
0,5	0,0	716	Appareils électriques rotatifs, pièces détachées, n.d.a.	1 265,0	0,2
-	-	718	Moteurs et machines motrices, pièces, parties, n.d.a.	53,3	0,0
-	-	721	Machines agricoles (sauf tracteurs), parties, pièces	726,8	0,1
-	-	722	Tracteurs (sauf 74414 et 74415)	164,9	0,0
-	-	723	Appareils, matériel de génie civil et construction	2 409,7	0,4
-	-	724	Machines pour industrie textile, cuir et peaux, n.d.a.	468,6	0,1
-	-	725	Machines pour pâte à papier et papier; parties, pièces	267,0	0,0
-	-	726	Machines pour imprimerie, brochage, reliure; parties	387,2	0,1
-	-	727	Machines pour industrie alimentaire	1 091,8	0,2
1,2	0,0	728	Autres machines pour industries particulières, n.d.a.	5 517,6	1,0
-	-	731	Machines-outils travaillant par enlèvement de matière	1 216,3	0,2
-	-	733	Machines pour travail des métaux (sans enlèvement)	1 367,7	0,3
-	-	735	Pièces, n.d.a., des machines des groupes 731 et 733	73,2	0,0
-	-	737	Machines pour travail des métaux, n.d.a.; pièces détachées	887,2	0,2
0,3	0,0	741	Appareils de chauffage et de réfrigération, n.d.a.	1 093,0	0,2
0,1	0,0	742	Pompes pour liquides	2 137,8	0,4
0,1	0,0	743	Pompes (sauf pour liquides), compresseurs; ventilateurs	1 092,2	0,2
-	-	744	Équipement mécanique de manutention, pièces, n.d.a.	622,1	0,1
-	-	745	Appareils et outils non électriques, pièces, n.d.a.	2 099,9	0,4
-	-	746	Roulements à billes, galets, rouleaux ou aiguilles	38,9	0,0
-	-	747	Articles de robinetterie, tuyauterie et similaires	282,7	0,1
-	-	748	Arbres de transmission	337,5	0,1
-	-	749	Parties, non électriques d'appareils mécaniques, n.d.a.	135,3	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
42 639,0	100,0			544 217,2	100,0
-	-	751	Machines et appareils de bureau	1 680,2	0,3
6,7	0,0	752	Machines automatiques de traitement de l'information, n.d.a.	3 563,8	0,7
-	-	759	Parties et pièces détachées pour groupes 751, 752	2 047,7	0,4
0,8	0,0	761	Téléviseurs, même combinés à d'autres appareils	908,8	0,2
0,7	0,0	762	Appareils de radiodiffusion, même combinés à d'autres appareils	442,4	0,1
-	-	763	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	60,1	0,0
5,2	0,0	764	Équipements de télécommunication, n.d.a., et parties	9 480,2	1,7
-	-	771	Appareils pour production, transformation de l'énergie	2 169,9	0,4
4,1	0,0	772	Appareils pour circuits électriques	1 967,5	0,4
-	-	773	Équipement pour distribution d'électricité, n.d.a.	3 205,5	0,6
-	-	774	Appareils d'électrodiagnostic médicaux ou radiologie	1 167,1	0,2
1,5	0,0	775	Machines et appareils, à usage domestique, n.d.a.	1 118,7	0,2
0,6	0,0	776	Lampes, tubes cathodiques; diodes; circuits intégrés	820,1	0,2
35,5	0,1	778	Machines et appareils électriques, n.d.a.	2 415,7	0,4
-	-	781	Véhicules automobiles pour transport de personnes	19 365,2	3,6
-	-	782	Véhicules automatiques, transport de marchandises, usages spéciaux	10 961,5	2,0
-	-	783	Véhicules routiers, n.d.a.	2 852,5	0,5
6,7	0,0	784	Partie, pièces détachées des groupes 722, 781, 782, 783	2 386,9	0,4
0,8	0,0	785	Motocycles et cycles	6 547,7	1,2
-	-	786	Remorques et semi-remorques	1 306,4	0,2
-	-	791	Véhicules et matériel pour chemin de fer	-	-
-	-	792	Aéronefs et matériels connexes	-	-
-	-	793	Navires, bateaux et engins flottants	-	-
-	-	811	Constructions préfabriquées	13,2	0,0
-	-	812	Appareils sanitaires, plomberie, chauffage, n.d.a.	423,2	0,1
0,0	0,0	813	Appareillages d'éclairage, n.d.a.	1 369,3	0,3
351,1	0,8	821	Meubles et parties; articles de literie, similaires	1 910,4	0,4
-	-	831	Articles de voyage, sacs à mains et similaires	851,9	0,2
-	-	841	Articles d'habillement en matières textiles pour hommes	878,1	0,2
-	-	842	Articles d'habillement en matières textiles pour femmes	75,9	0,0
-	-	843	Articles d'habillement, en bonneterie pour hommes	36,7	0,0
-	-	844	Articles d'habillement, en bonneterie pour femmes	23,4	0,0
4,3	0,0	845	Vêtements en matières textiles, n.d.a.	1 786,4	0,3
-	-	846	Accessoires du vêtement en matières textiles	315,6	0,1
-	-	848	Vêtements et accessoires en matières non textiles	1 355,2	0,2
0,2	0,0	851	Chaussures	3 750,4	0,7
-	-	871	Appareils et instruments d'optique, n.d.a.	115,4	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI 4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
42 639,0	100,0			544 217,2	100,0
-	-	872	Appareils, n.d.a. pour médecine, art dentaire, etc.	4 480,4	0,8
-	-	873	Compteurs et instruments de mesure, n.d.a.	31,1	0,0
0,3	0,0	874	Appareils et instruments de mesure, contrôle, n.d.a.	1 950,2	0,4
-	-	881	Appareils et équipement photographiques, n.d.a.	22,1	0,0
-	-	882	Fournitures cinématographiques et photographiques	11,3	0,0
-	-	883	Films cinématographiques, impressionnés, développés	-	-
-	-	884	Éléments d'optique et articles de lunetterie, n.d.a.	136,1	0,0
-	-	885	Horlogerie	50,3	0,0
-	-	891	Armes et munitions	-	-
6,0	0,0	892	Imprimés	5 019,2	0,9
19,9	0,0	893	Ouvrages, n.d.a., en matières plastiques	9 564,8	1,8
-	-	894	Jouets, jeux et articles pour sports et divertissements	186,3	0,0
-	-	895	Articles de papeterie, fournitures de bureau, n.d.a.	1 434,1	0,3
-	-	896	Objets d'art, de collection et d'antiquité	51,3	0,0
-	-	897	Articles de bijouterie et d'orfèvrerie, n.d.a.	207,8	0,0
1,4	0,0	898	Instruments de musique; disques, bandes et similaires	696,3	0,1
25,7	0,1	899	Autres articles manufacturés divers	747,8	0,1
-	-	911	Colis postaux non classés par catégorie	-	-
-	-	931	Opérations spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie	-	-
-	-	961	Monnaies n'ayant pas cours légal	-	-
-	-	971	Or, à usage non monétaire	-	-



Equipe de rédaction

Coordination Générale

Commissaire Général de l'OBR
Jean Claude MANIRAKIZA

Coordination Technique

Directeur de la Planification
Stratégique et Etudes

Damas BAKURANIMANA

Chef de Service Statistique a.i.

Yvette UWIMANA

Equipe d'Analyse et de Rédaction

Yvette UWIMANA & Venuste NSABERUGIRA

Design

Edine NSABIMANA





N/A HAULIERS LIMITED

N/A HAULIERS LIMITED

T 440 BF3

T 443 BF3